

**Procès-verbal de l'Atelier de planification stratégique
du Comité exécutif de l'AMA**
22 septembre 2003
Montréal, Canada

La séance est ouverte à 9h00.

1. Bienvenue, liste de présence et objet de la réunion

LE PRESIDENT souhaite la bienvenue aux membres à ces deux jours de réunion du Comité exécutif à Montréal. Il s'agit d'une très importante occasion pour l'AMA et il remercie les membres de s'être rendus disponibles. La réunion a pour objet d'étudier tout ce que l'AMA réalise et ce qui lui reste à accomplir. On évaluera également si ce que fait l'AMA est bien fait, dans le bon sens et au bon moment. Il espère que chacun prendra part à la discussion. La séance de la journée comprend de nombreux points intéressants à discuter, alors que l'AMA en est presque à sa quatrième année d'existence. Il aimerait qu'on aborde à fond l'ensemble de ces questions : la mission de principe de l'AMA, son rôle et sa raison d'être en tant qu'organisme mondial pour un sport sans dopage et le type d'activités dans lesquelles elle devrait s'engager pour faire valoir la vision qu'elle a d'un sport sans drogue.

WADA dispose également (ce qui n'était pas le cas au début de ses activités) du Code mondial antidopage, preuve remarquable de la diplomatie sportive internationale. Peu nombreux sont ceux qui, à son avis, croyaient possible la mise en place aussi rapide d'un code ni qu'il serait possible de parvenir à un consensus tel que celui de Copenhague en mars de cette année. Néanmoins, c'est ce qui a été réalisé. Ce résultat s'est révélé particulièrement positif d'une manière générale. Nombreuses sont les FI qui ont déjà adopté le Code. D'autres sont en train de préparer leurs congrès à cette fin et le travail va bon train. L'une des principales étapes a été l'adoption unanime du Code par le CIO à sa session de Prague. La position que défend le CIO, selon laquelle aucune délégation nationale n'est admise à participer aux Jeux Olympiques, tant que le pays concerné n'applique pas le Code mondial antidopage, est un formidable levier en faveur de l'expansion du Code.

On doit désormais réfléchir à toutes les responsabilités qui sont désormais celles de l'AMA après l'adoption de ce Code. Celles-ci sont plus étendues que prévu par les divers budgets prévisionnels adoptés jusque là. Il faut donc réajuster les perspectives de l'AMA afin qu'elle puisse assumer ses responsabilités dès le début de 2004. Le délai laissé aux FI et aux CNO pour l'adoption du Code est fixé au début des Jeux Olympiques à Athènes en 2004. De plus en plus de sports vont donc se soumettre aux conditions exigées et l'AMA pourra se décharger de ses responsabilités au fur et à mesure, pour être prête en 2004.

Ce que donnera l'atelier de l'AMA aura sans aucun doute un effet sur certaines des activités et sur les budgets qui seront adoptés pour 2004. Le Comité exécutif va donc devoir se montrer attentif à toutes les implications, au fur et à mesure des discussions. L'importante adoption de la Liste pour 2004, des Standards AUT, etc. sont prévus lors de

la réunion du lendemain. La Liste demande trois mois de préavis, c'est pourquoi elle doit être prête et publiée le 1^{er} octobre 2003 au plus tard.

Un certain nombre de sujets doit être pris en compte, chacun d'entre eux va être présenté par un membre du personnel de l'AMA. Ce ne sont que des documents soumis à discussion qui n'attendent pas de décision.

La liste de présence est soumise à la signature des participants. (Annexe).

MME ELWANI signale que le ministre égyptien des Sports a traduit le Code en arabe. Le problème demeure qu'il s'agit d'une traduction littéraire, elle est donc en cours de relecture pour vérifier que le sens est bien le même que celui de la version anglaise. Cette traduction sera publiée dans les trois prochains mois dans une brochure qui comprendra d'un côté la version arabe et de l'autre l'anglais.

LE PRESIDENT se félicite de cette excellente nouvelle et présume que l'Egypte va diffuser cette version dans toutes les régions arabophones.

Du fait que toutes les activités et le budget ont dévié du Plan stratégique sur cinq ans, il demande à M. Wade de faire le point avec les membres et de préciser l'état de la situation actuelle.

2. Examen / Statut du plan stratégique actuel

M. WADE remercie le Président. Son intention est de fournir une rapide vue d'ensemble du Plan stratégique, du Plan d'affaires sur cinq ans et des activités du Groupe de travail chargé de la planification et de l'évaluation stratégique (SPEG). Un processus relativement acceptable est en place (dont l'atelier fait d'ailleurs partie), il n'en reste pas moins nécessaire d'examiner le contenu. L'AMA dispose à l'heure actuelle d'un Plan stratégique et d'un Plan directeur sur cinq ans, c'est un document détaillé représentant une volonté de planification stratégique et auquel on a souvent fait référence comme un document en constante évolution. Ce plan a été jugé important pour l'AMA en tant que nouvelle organisation et le Mouvement olympique ainsi que pour les gouvernements qui en ont apprécié à la fois les détails et sa capacité à s'adapter aux demandes et éventualités qui ne peuvent manquer de surgir. En ce qui concerne l'approche internationale, nombreuses sont les autorités qui ont collaboré avec l'AMA : le Mouvement olympique, les autorités publiques et les agences antidopage. Le Plan stratégique de l'AMA a été approuvé au Cap en 2001. Le Code représente un monde qui tient à un sport sans drogue et l'en protège. Sa mission est de promouvoir et de coordonner au niveau international la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. Il s'agit d'une réflexion générale en vue d'un sport sans dopage et les principaux objectifs (figurant dans les documents distribués aux membres) ont été repris dans cette approche. L'AMA n'ignore pas qu'en tant qu'organisation, elle a besoin de définir des procédures. C'est pourquoi un groupe de travail chargé de la planification et de l'évaluation stratégique (SPEG) a été mis en place, comprenant la direction de l'AMA, un membre du Comité Finances et Administration (M. Reedie), un représentant des gouvernements (le Dr Stretton) et un représentant du Mouvement olympique (M. Sprunger). Le rôle et les responsabilités du SPEG sont d'examiner et de formuler des recommandations applicables au Plan stratégique et au Plan d'affaires (aussi bien sur le fond que sur la forme), de proposer des mesures pour les plans directeurs annuels, ainsi que de prévoir une mesure des performances. Le Code antidopage mondial est désormais une réalité puisqu'il a été adopté à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Copenhague en mars dernier. Le Code avec ses standards, représente à la fois une modification de l'environnement et le nouveau programme mondial antidopage. L'objet de l'atelier est de donner une allure générale permettant un travail en commun, de se tester et de se mettre d'accord sur la marche à suivre d'une manière à la fois responsable et qui satisfasse les fins d'un sport sans dopage, tout en restant cohérent avec le Code antidopage mondial.

LE PRESIDENT demande s'il y a des questions sur le chemin parcouru par l'AMA. Y a-t-il des idées sur les possibilités d'amélioration ? Peut-il considérer que l'AMA est la meilleure des organisations de la terre et qu'il n'y a rien à ajouter pour l'améliorer ?

LE DR STRETTON souhaiterait connaître les délais. Quand le SPEG se présentera-t-il devant le Comité exécutif et le Conseil de fondation avec des recommandations concernant le plan stratégique?

M. WADE lui indique que ceci figure au point 8 de l'ordre du jour.

M. REEDIE précise que la réunion du groupe de planification a eu lieu sous forme de téléconférence, à laquelle il n'a pas pu rendre part. Il lui semble que le sujet est d'une importance suffisante pour que ce groupe se réunisse pendant une journée quelque part plutôt que de discuter par téléphone.

LE DR STRETTON est d'accord, mais la réunion ne devrait pas avoir lieu à Montréal.

M. WADE rappelle qu'il a été décidé de ne pas fournir au membre une nouvelle copie du plan stratégique, néanmoins quelques copies sont disponibles pour les membres qui le souhaiteraient en référence.

LE PRESIDENT demande si l'idée d'un plan stratégique étalé sur cinq ans est la meilleure manière de s'assurer que toutes les parties concernées ont bien une idée de l'orientation prise par l'AMA. En ce qui concerne le SPEG, il voudrait savoir si ce groupe qui va diriger le processus est utile à conserver? Les membres peuvent approuver s'ils le souhaitent.

M. HOWMAN ajoute que la direction partage l'avis que c'est le bon moment de procéder à une révision générale des activités de l'AMA. C'est pourquoi il pense que le Comité exécutif devrait se lancer dans une discussion sur les activités. Cela donnerait de meilleurs résultats qu'une simple discussion du processus. Certes, la direction est tout à fait convaincue que le processus a pris la bonne direction, pour permettre à l'AMA d'en faire davantage à partir de novembre, néanmoins, elle reste intriguée quant à ce que le public pourrait penser de ses principales activités et de la manière dont le Code va modifier le fonctionnement de l'AMA à partir du 1er janvier 2004.

M. WADE rappelle que cela a été abordé par le SPEG. Il estime que chacun sera d'accord pour reconnaître qu'il est primordial de disposer d'un concept de plan d'affaires sur cinq ans. En fait, ne s'agit que d'une question de format et de comment tous ces plans : le Plan stratégique, le Plan d'affaires et le Plan annuel collent les uns aux autres.

LE DR STRETTON est certain qu'il doit être possible de proposer un document plus simple. Il ne lui semble pas que l'AMA ait besoin d'approuver immédiatement la forme qu'il lui faudrait prendre. Il est nécessaire de le simplifier et de proposer des activités moins nombreuses et plus ciblées.

LE PRESIDENT est d'accord pour suspendre la discussion sur le processus en attendant de parvenir à mieux envisager le contenu. Certes un plan a existé, sans aucun doute beaucoup trop détaillé, mais comme ce plan donnait un cadre au budget, il était nécessaire. A présent que l'AMA mûrit et a une meilleure perception de sa mission, ce plan devrait probablement pouvoir être simplifié.

M. LARFAOUI se réfère à la révision des activités. Il estime qu'elles devraient être poursuivies. Peut-être devrait-on lancer une discussion sur les activités en fonction de l'expérience de l'AMA, mais cela doit-il passer par une révision ? Les activités seront-elles modifiées?

LE PRESIDENT précise que les activités ne seront pas modifiées. Les membres vont seulement étudier si des ajustements sont nécessaires. L'objet de l'atelier et de tout soumettre à discussion. Un membre pourrait, par exemple, demander pourquoi l'AMA procède à des contrôles, ou si elle doit effectuer des contrôles en cours de compétition. Un grand nombre d'éléments pourraient être envisagés d'un point de vue philosophique

autant que pratique. L'objectif n'est pas de réécrire intégralement l'organisation et les activités.

3. Rôle du groupe d'évaluation du plan stratégique (SPEG) et principaux objectifs

LE DR STRETTON présente le point. On lui a demandé d'être membre du SPEG. Il est convaincu que tous les membres savent que s'il devient membre d'un groupe, il ne peut s'empêcher de poser des questions. En général, il perçoit sa fonction comme celle d'un sceptique professionnel, mais à cette occasion, MM. Howman et Wade l'ont pris au mot et lui ont demandé de rédiger des questions et de tenter de répondre à quelques-unes d'entre elles. Le document a été préparé très rapidement avec un collègue et même s'il est satisfait de l'argumentation générale du document, il ne serait pas prêt à le défendre mot par mot. Il sait que le Président attendait qu'il relève le défi et c'est bien ce qu'il a l'intention de faire.

Il lui a semblé qu'il pourrait être utile de commencer par énoncer ce que l'AMA n'est ni ne peut être. L'AMA n'est pas l'acteur principal en ce qui concerne les activités antidopage. Certes le budget de USD 20 millions est décidément un montant considérable qui laisse une grande marge de manœuvre à l'AMA, néanmoins il s'agit d'une part relativement réduite de ce qui est dépensé pour lutter contre le dopage dans le monde entier. La plupart des activités devraient prendre place à l'échelon national, dans les sports eux-mêmes, les ONAD, etc. et l'AMA ne réussira que si elle peut faciliter et aider les autres acteurs, et agir en tant que catalyseur. Certes, les pouvoirs de l'AMA sont peu étendus. Elle ne peut imposer ses propres pénalités, amendes ou placer les contrevenants en détention, néanmoins elle a le pouvoir d'inciter les autres à imposer des sanctions. En outre, l'AMA elle-même fait profondément confiance à son autorité morale pour parvenir à ses fins. Ce qui est parfaitement honorable, car ce pouvoir est considérable. Cela exige au demeurant que son propre comportement soit irréprochable. Si l'un des rôles de l'AMA est de surveiller les autres et de faire des commentaires sur leurs échecs, elle peut bien s'attendre que tous les autres l'observent et tout ce qu'elle réalise avec attention pour ne manquer aucun des défauts de sa conduite qui saperaient sa propre autorité. En ce qui concerne la description globale de ce qu'est l'AMA, elle figure dans un diagramme en page 9 de son document (Annexe). L'harmonisation est l'une des toutes premières priorités de l'AMA et le Dr Schamasch s'est exprimé très clairement à ce sujet au cours d'une des précédentes réunions. Lorsqu'elle harmonise, l'AMA harmonise la tâche des autres acteurs, leur permet de parvenir à des accords sur des standards communs et leur donne le pouvoir d'obtenir de meilleurs résultats.

En ce qui concerne la surveillance, une fois que les standards ont été fixés, il est important de s'assurer que tous les partenaires les respectent. Essentiellement, l'AMA surveille et rend compte de la manière dont le Code est respecté. Il n'est pas certain que tous les aspects concernant le respect du Code aient été couverts. Comment l'AMA va-t-elle surveiller l'application du Code par les signataires? Comment sera vérifiée l'application de la déclaration de Copenhague par les gouvernements? Et plus tard la Convention de l'UNESCO?

En ce qui concerne la recherche, l'éducation et la justification, il est intéressant de noter le nombre de personnes qui, lorsqu'il leur a dit qu'il se rendait à Montréal pour une réunion de l'AMA, lui ont demandé pourquoi il prenait cette peine. C'est une manière de rappeler que l'AMA fonctionne dans un environnement dynamique. Le document sur la recherche démontre de manière très convaincante que l'AMA devrait contribuer à la recherche. Il reconnaît qu'il s'agit encore d'un domaine neuf non encore pris en compte par les infrastructures de financement dans la plupart des pays. Il est très important que l'AMA se consacre en premier lieu à la coordination de la recherche antidopage au niveau mondial. Cet environnement dynamique souligne également l'importance de l'éducation pour les athlètes, le personnel d'encadrement des athlètes et les organisations sportives. L'AMA fera la différence en mettant au point les modules de meilleure pratique et en

coordonnant les efforts pour que les pays et les sports puissent apprendre les uns des autres.

LE DR STRETTON estime que, dans un sens, la question des contrôles est l'une des plus difficiles à résoudre. Certains pays et sports ne disposent pas de programme de contrôles d'un niveau acceptable alors qu'un terrain de jeu de qualité pour les athlètes a besoin de contrôles de qualité. Il est donc nécessaire de créer les capacités dans ces régions et l'AMA devrait étudier si, dans une certaine mesure, ses fonds ne seraient pas mieux dépensés dans le développement d'une infrastructure de contrôle ou même dans la conduite de contrôles. Cela étant dit, pour un pragmatique comme lui, il est suffisant d'accepter que l'AMA soit partie prenante au moins à court terme dans le contrôle. A brève échéance néanmoins, le contrôle devra être très concentré et devrait donner des pouvoirs à d'autres plutôt que d'entraîner une dépendance. Il s'inquiète de l'éventualité d'un conflit d'intérêts au cas où l'AMA procéderait elle-même à des contrôles. Sa crédibilité serait réduite si des relations commerciales semblaient avoir un impact sur la neutralité de cette surveillance ou si des décisions concernant celle-ci pouvaient avoir un effet sur la compétence ou l'efficacité avec laquelle l'AMA entreprend certaines parties de ses propres activités. A moyen et long terme, l'AMA ne sera pas engagée à la fois dans l'action et la surveillance de l'action. Joseph de Pencier, l'un de ses collègues canadiens a envisagé cette éventualité d'un conflit d'intérêts, lorsqu'il a déclaré qu'il serait *pour le moins étrange que l'AMA intervienne dans le champ duquel elle fixe les règles. Je considère qu'un conflit potentiel existe dans la mise en place et le maintien par l'AMA de standards internationaux d'un côté et de l'autre la tentative d'agir conformément à ceux-ci. Ceci met en jeu l'autorité exceptionnelle de l'AMA. Elle risque de n'être plus qu'une autre organisation antidopage, qui manquerait de la stature indispensable pour mettre en place les standards régissant le fonctionnement des programmes antidopage.* Ceci est la pure vérité, il n'en reste pas moins vrai que l'AMA, à court terme, prendra part à des contrôles (au moins les contrôles hors compétition). Il va donc lui falloir réfléchir soigneusement à la manière de gérer cet éventuel conflit d'intérêts. Il ne lui semble pas qu'il soit possible d'effectuer des contrôles antidopage durant les compétitions tout en disposant de programmes d'observateurs indépendants. Les contrôles hors compétition effectués doivent être hautement ciblés et considérés comme une option à court terme.

L'AMA a besoin de présenter des valeurs clairement énoncées et comprises, telles que l'indépendance et la réflexion éthique, la responsabilité et le professionnalisme. Certes, il est relativement aisé de se mettre d'accord sur de telles valeurs, néanmoins l'AMA se doit d'être clairement perçue par les parties qui la composent comme respectant ses valeurs.

Pour ce qui est de la fixation de priorités, il ne sera pas possible de tout faire et de tout faire bien, même si l'ensemble du budget était disponible. Il est très important que chacun au sein de l'AMA partage la même vision, la même mission, des objectifs moins nombreux et des activités communes, à propos desquelles les membres puissent se mettre d'accord. Il est beaucoup plus important que l'AMA fasse peu de choses bien que beaucoup de manière médiocre.

A l'avenir, il lui semble que, plutôt que de se créer des obligations, l'AMA a besoin de porter son attention sur une délégation de pouvoir, de collaborer avec les infrastructures nationales et sportives existantes, de surveiller l'application du Code, de s'entendre sur un ensemble de valeurs qui définissent son propre mode opératoire, de réaliser ce qui est impossible à d'autres. Et ainsi faire la différence, en se posant comme le contrôle ultime de toute politique publique.

4. Document de discussion générale sur les responsabilités émergentes de l'AMA.

M. HOWMAN souhaite rappeler au Comité exécutif le chemin parcouru par l'AMA. Lors de la première réunion du Conseil de fondation de l'AMA en mars 2000, il était clair que les principaux secteurs d'activités étaient ceux avancés par le Dr Stretton. Le Code lui-

même entraîne des obligations pour l'AMA, soulignées dans un document qui sera remis aux membres ultérieurement. La deuxième activité principale sur laquelle on a insisté à cette première réunion est la recherche. La troisième activité est celle des contrôles hors compétition et la quatrième est la conduite du programme des observateurs indépendants. La cinquième activité majeure, demeurant sur la table est celle de l'éducation. Les membres peuvent examiner où ils en sont arrivés en ce qui concerne chacune des activités mentionnées : ils ont effectué l'harmonisation en introduisant le Code. Ils ont dépensé jusqu'à présent plus de 12 millions de dollars en contrôle hors compétition. Ils ont affecté USD 16 millions à la recherche, mais n'en ont dépensé que USD 9 millions. Dès lors, l'AMA a besoin de réfléchir à ses priorités, car la recherche mentionnée comme étant l'une d'entre elles a tout de même subi des coupes significatives sur une base annuelle du fait des difficultés financières. L'AMA a produit deux rapports d'observateurs indépendants à des Jeux Olympiques et de nombreux autres rapports d'observateurs indépendants lesquels ont eu un effet significatif et été utiles à tout le monde et au public en particulier. Le personnel a augmenté. Il est passé de un à 38 personnes cette année. Des projections ont été effectuées qui montrent que le personnel nécessaire pour effectuer les tâches exigées par le Code pourrait s'élever à 76. Ceci donne aux membres une idée de la signification des tâches auxquelles l'AMA est confrontée du fait du Code, des priorités, des activités et de l'argent affecté à chaque activité. Il espère qu'il sera possible de réfléchir à ces éléments.

LE PRESIDENT souligne qu'il s'agit d'un point de départ très pratique pour la journée et suggère d'utiliser la présentation visuelle du Dr Stretton pour aider à la mise en forme et à la concentration de la discussion pendant que les membres étudient tous ces éléments. De toute évidence, dans la lutte contre le dopage dans le sport, l'AMA n'est pas le principal acteur en terme de taille et de volume et elle a très peu de pouvoirs. Son principal pouvoir, selon le Code, réside dans son droit indépendant d'appel des décisions du Tribunal arbitral du sport (TAS). L'autorité morale demeure probablement son arme principale et il est entièrement d'accord pour reconnaître que l'AMA a besoin de garantir qu'elle n'est pas seulement innocente mais au-dessus de tout soupçon, comme la femme de César.

Y a-t-il quoi que ce soit dans l'analyse du Dr Stretton qui devrait être étoffé ou affiné?

M. RIISKJAER félicite le Dr Stretton pour son document approfondi. A son avis, l'AMA est un établissement qui repose sur quatre pierres angulaires : son autorité, est établie sur deux d'entre elles, ce sont le Mouvement olympique et les gouvernements. Quant à la mise en application de sa politique, elle repose sur deux autres pierres : les FI et les ONAD. Peut-être l'AMA sous-estime-t-elle le rôle des ONAD. L'AMA devrait développer promouvoir, encourager la fondation d'ONAD et cela devrait apparaître dans sa stratégie, parce que si l'AMA réussissait à développer des ONAD, elle pourrait alors répondre aux nombreuses questions soulevées par le document.

M. DEVILLERS est certain que cette question sera traitée par l'AMA, mais pour revenir au tableau sur la recherche, l'éducation et la justification, il lui semble que l'AMA devrait se concentrer davantage sur son Programme de sensibilisation. M. Riiskjaer revient aux quatre pierres angulaires et à la participation des gouvernements, telle qu'elle est rendue évidente par leur contribution financière - ou leur absence de participation. C'est un secteur qui a besoin d'apparaître dans le plan stratégique.

M. REEDIE indique qu'il serait également plutôt utile de voir ce qu'en pense les principaux partenaires après trois ans. Il va tenter d'en faire un bref exposé. Les gouvernements lui semblent désirer l'harmonisation, particulièrement des sanctions. Dans leur ensemble, les FI (hormis les trois représentées autour de la table, qui elles disposent de bons programmes de contrôles hors compétition) souhaitent que l'AMA se présente comme une organisation de service susceptible d'effectuer des contrôles hors compétition. Les athlètes, que, précisément, l'AMA est là pour représenter, ne semblent pas avoir de vision particulièrement précise de ce qu'ils veulent, hormis le fait de savoir que des contrôles adéquats sont effectués aussi souvent que possible. Le CIO, principal bailleur de fonds de l'AMA, aimerait davantage de recherche et d'observation

indépendante. Au bout du compte, il estime que l'AMA est probablement dans la bonne voie en ce qui concerne cinq ou six têtes de chapitre. Reste à savoir comment donner une priorité et comment allouer des ressources relativement peu élevées à l'un plutôt qu'à l'autre.

LE PRESIDENT se réfère à la question de l'harmonisation. Il estime que le Dr Stretton a mis le doigt sur les trois éléments majeurs. Il présume que tous les partenaires soutiennent le principe de l'harmonisation, et que tous les sports et les pays doivent respecter les mêmes règles, ce dont, avec le Code, l'AMA est finalement assez bien parvenue à persuader. Le seul élément facteur d'embarras pour ce qui est de l'harmonisation est l'application de la première sanction pour une infraction majeure. La sanction de deux ans est la norme. Cela peut être plus ou moins élevé. Chaque cas et un cas individuel, comme la FIFA aime à le dire. Et chacun veut pouvoir tenir compte des circonstances particulières à chaque cas. L'AMA doit pouvoir demeurer au plus prêt de ses mandants. Il lui semble que quelques inquiétudes sont apparues parmi les gouvernements. La France est engagée dans un processus de consultation, parce que manifestement, pour pouvoir respecter le Code, il faudra qu'elle envisage quelques modifications de sa propre loi. Par ailleurs, d'autres pays devront faire de même. Néanmoins, il lui semble que le concept d'harmonisation est plutôt bien accepté et bien compris.

LE DR STRETTON est d'accord avec le Président à ce propos. Il estime que cela ne s'applique pas à la seule France. L'Australie doit également s'interroger sur ce que cela signifie pour sa propre loi. Ce n'est pas une tâche facile que l'AMA a confiée aux FI et aux gouvernements, qui doivent procéder et parfois définir les plus petits éléments jamais vraiment réfléchis auparavant. Ils rencontreront des murs de briques de temps à autre et c'est normal. C'est pourquoi l'AMA ne doit pas sous-estimer la difficulté que rencontrent les pays et qui provoque beaucoup d'anxiété. Par ailleurs, les organismes sportifs nationaux souhaitent connaître exactement ce qu'ils doivent faire pour être conforme. La question de l'éducation est également très importante. Il faut aussi que les organismes sportifs conservent le contrôle de l'ensemble du Mouvement antidopage. Il considère que la bataille de l'harmonisation a été gagnée, mais il reste beaucoup de travail pour que cela soit visible sur le terrain, ce qui ne doit pas non plus être sous-estimé. En ce qui concerne le point soulevé par M. Reddie, à propos des gouvernements souhaitant l'harmonisation des sanctions, ceux-ci la souhaitent en effet, tout en désirant également beaucoup d'autres choses. Il lui semble qu'une réelle tension se développe entre les gouvernements et les FI, du fait que les gouvernements ont reconnu la nécessité de surveiller l'harmonisation. Les gouvernements ont légiféré et il est prêt à admettre qu'ils en ont trop fait mais il faut aussi reconnaître qu'ils savent s'y prendre et il n'est pas possible de surveiller et d'agir au moins dans le long terme. C'est pourquoi, si l'AMA peut procéder à des contrôles durant un certain temps, cela permettrait de progresser mais il faut étudier comment tenir compte du conflit d'intérêts potentiel le moment venu.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST félicite le Dr Stretton et tout ceux qui ont produit le document présenté. La nécessité de cette révision se faisait durement sentir depuis quelque temps. Au moment de la création de l'AMA, les membres avaient vu la nécessité d'harmoniser la gestion des activités et des résultats en s'assurant que les mêmes procédures existaient dans l'ensemble du Mouvement sportif, tout en surveillant les mécanismes et en reconnaissant la nécessité d'une action accrue contre le dopage. Il se félicite que l'un des principaux arguments soulevés par le Mouvement olympique ait été la nécessité de financer la recherche, laquelle a également besoin d'un soutien gouvernemental pour de nombreuses raisons, parmi lesquelles l'harmonisation des sanctions. Qu'attendent les athlètes? Les mêmes sanctions pour les mêmes infractions. Ils ne veulent plus voir ceux qui ont commis une infraction au dopage dans le sport. C'est une attitude intéressante et il n'est pas possible d'appliquer le mécanisme une même sanction pour une même infraction tant que les gouvernements ne se rangent pas du côté des FI et de l'AMA. Il s'agit d'un point sérieux, qu'il approuve fermement. Il se félicite de ce qu'il a vu et entendu. L'un des arguments à l'origine de l'AMA était l'augmentation des activités de contrôle dans le monde, et notamment les contrôles hors

compétition. Il a tant de fois répété que cette tâche majeure revenait à l'AMA. Il est prêt à reconnaître que c'est probablement quelque chose qui a besoin d'être revu. A présent, il est conscient que l'AMA, pour demeurer indépendante doit s'assurer que des contrôles adéquats sont pratiqués, plutôt que de les effectuer elle-même. C'est l'objectif ultime. Le contrôle hors compétition mené par l'AMA ne représente pas grand chose par comparaison avec ceux qui sont effectués dans le monde et c'est moins que ce qu'il aurait espéré. Un mécanisme est nécessaire qui permettra à l'AMA de s'assurer que les contrôles adéquats sont bien effectués par ceux qui en sont responsables. Il remercie les membres du bon départ donné à cette importante discussion. Les membres devraient pouvoir également y revenir et réviser si nécessaire.

M. RIISKJAER considère que le consensus général qui se dégage c'est qu'on doit mettre l'accent sur la surveillance et non sur l'action. Dès lors, l'AMA devrait se concentrer davantage sur les ONAD, parce qu'elles sont les principales organisations susceptibles d'effectuer les contrôles.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST est entièrement d'accord, mais alors l'AMA doit préciser le rôle des ONAD par rapport à celui des FI. A son avis, les ONAD prennent en compte tous les sportifs à tous les niveaux, alors que les FI s'intéressent aux athlètes de haut niveau. L'AMA va néanmoins rencontrer un petit problème lorsqu'il lui faudra trouver le bon mécanisme et donner le bon avis. Qu'est-ce que l'AMA est supposée faire en matière d'éducation? Elle doit s'assurer qu'il existe du matériel éducatif moderne et à jour disponible à l'usage des ONAD et des FI.

M. RIISKJAER signale que les contrôles devraient être caractérisés par leur indépendance, c'est la raison pour laquelle il est si important pour lui d'étendre le concept d'ONAD indépendantes.

M. DEVILLERS indique que la surveillance devrait être perçue en fonction de cette indépendance et non sous l'aspect boutique fermée sur elle-même. En ce sens, l'AMA est sur la bonne voie avec ses bureaux régionaux. La question s'est posée lorsqu'on a traité avec une partie des Amériques qui ne participaient pas à l'AMA jusqu'alors. C'est un autre aspect important à garder à l'esprit.

LE PRESIDENT note que, l'AMA, à ses débuts en 2000, savait, de même que le CIO, l'importance pour l'intégrité des Jeux Olympiques de disposer d'observateurs indépendants à Sydney. Cela a été la mission numéro un. Ensuite, il a fallu augmenter les contrôles hors compétition et lorsque l'AMA a commencé à le faire, elle a découvert avec effroi que la majorité des sports n'avait pas de règles permettant les contrôles hors compétition. L'AMA a créé un tableau des sports en fonction des risques de dopage, élevés, moyens et moindres, qu'ils représentaient. Elle l'a confronté à celui des programmes en place. Il estime que la première année de l'AMA, 2 500 tests environ ont été effectués, dans tout les sports présentant des programmes de risques élevés et moindres. Mais certains sports n'ont finalement adopté des règles permettant ce genre de contrôle qu'au trois quart de l'année 2000. Il reconnaît qu'en pourcentage ramené au nombre total de contrôles effectués dans le monde entier, ceux de l'AMA ne représentent pas grand chose. Ils sont symboliques et effectués dans des secteurs où aucun contrôle n'existerait autrement. C'est indéniablement un problème qui sans doute se nourrit lui-même, ce qui demande quelques éclaircissements. Entre autre, les tests de l'AMA ne se substituent à aucun autre. Le financement de l'AMA vient s'ajouter à ce qui existe et non pas remplacer. Deuxièmement, avec le temps, ces sports vont devoir se mettre en conformité et pour cela disposer d'un programme de contrôles hors compétition. En 2008 et 2012, selon le Code, si un programme de contrôles n'est pas inclus, le sport ne figurera plus au programme des Jeux Olympiques.

Pour certains gouvernements, il sera très difficile d'évoluer. L'AMA, à son avis, ne doit se faire aucune illusion. Ce n'est pas parce que pour les Jeux Olympiques de 2006, les gouvernements doivent souscrire à une convention à un moment donné, qu'au même moment la législation locale de chaque pays s'y conformera. C'est un rêve sans doute,

mais qui a pour effet de supprimer beaucoup d'inquiétudes sur de possibles différences entre les sanctions.

En ce qui concerne la surveillance, le Dr Stretton a déclaré que les gouvernements savaient comment surveiller et réguler. En fait, l'AMA a besoin d'un peu de cette expertise parce que, à partir du 1er janvier 2004, il y aura 200 pays, 75 pays et 200 CNO ainsi que toute série d'autres organisations, qui seront supposés respecter le Code. L'AMA va devoir comprendre comment on procède. Elle a le devoir de faire savoir si les pays sont conformes ou non. Une partie de sa tâche en interne a pour but de mettre au point de telles pratiques, en se fondant sur les meilleures expériences des gouvernements. En ce qui concerne les athlètes, s'il était un athlète et que l'AMA était complètement au point et fasse ce qu'elle devrait, il aimerait comprendre qu'il est mal de se doper et sache que les officiels attraperont tous ceux qui le font. Et être convaincu que tous ceux qui trichent seront exclus de la compétition. Ce n'est pas plus sophistiqué que ça. Le plus difficile pour l'AMA est d'y parvenir.

Recherche, éducation et justification sont des domaines que l'AMA peut maîtriser quand d'autres ne le peuvent pas. Le Programme de sensibilisation est entièrement consacré aux déplacements sur place pour informer le public. L'équipe de l'AMA chargée du Programme de sensibilisation cette année est revenue de Saint-Domingue étonnée du peu de connaissances qu'avaient les athlètes dans ce domaine. L'aspect justification a donc beaucoup d'importance pour l'AMA. Il est également nécessaire de répondre à l'anxiété de certaines des organisations sportives sur place. Il lui semble qu'elles souhaitent réellement observer le Code mais elles n'ont aucune idée de ce qu'elles doivent faire pour y parvenir.

La Recherche est un secteur fondamental que l'AMA pourrait prendre en charge quand la plupart des ONAD en sont dans l'incapacité. L'identification et le financement de la recherche appropriée ainsi que la maximisation de l'aide que l'AMA serait susceptible d'apporter, grâce à des compléments financiers, pourraient grandement faire progresser l'envergure de la recherche effectuée dans des domaines où elle a un intérêt.

Il demande s'il y a d'autres commentaires sur cet aspect du contrôle.

M. RIISKJAER signale que beaucoup de recherche a lieu au niveau national en Europe, c'est pourquoi il est important que l'AMA coordonne la recherche financée au niveau national.

M. ELWANI souligne, comme M. Reddie l'a mentionné auparavant, que pour tous les athlètes, il est important que chacun soit propre. Par ailleurs, ceux-ci veulent aussi que la tricherie soit correctement punie. Autrement dit, que fait-on de plus pour l'empêcher ? L'AMA devrait avoir la prudence de ne pas fixer des standards pour déclarer ensuite qu'elle n'a pas l'intention d'effectuer constamment des contrôles.

M. LARFAOUI rappelle qu'avant la création de l'AMA, les FI ont dû faire face au problème du dopage. Leur mission a été de promouvoir et de développer leur sport respectif. Les FI ont rêvé de disposer d'une organisation qui deviendrait responsable de la lutte contre le dopage et du contrôle, car elles avaient à prendre en charge toutes sortes de problèmes, et notamment d'ordre juridique, entraînant, non sans frais, la création de nombreuses commissions et autres panels antidopage. La création de l'AMA a été une aubaine : enfin une organisation internationale chargée de gérer tous les problèmes créés par le dopage. C'était un rêve que leur aspiration à l'AMA devienne réalité. Que l'AMA prenne en charge toutes les responsabilités depuis le contrôle jusqu'à l'analyse de laboratoires, en passant par le panel antidopage chargé des décisions concernant les sanctions. L'harmonisation et la standardisation des activités antidopage faisaient partie de ce même rêve des FI. La recherche est appréciable, mais il reste des laboratoires qui cherchent à découvrir les types de drogues indécélables. Ce dont on a besoin, c'est d'un organisme chargé de gérer toutes les opérations avec la collaboration des FI. Il estime que les ONAD devraient pouvoir prendre en charge les athlètes qui ne sont pas du haut niveau et les FI les athlètes d'élite, l'AMA pour sa part étant perçue

comme gérant le tout pour favoriser une harmonisation de l'ensemble, identique dans le monde entier.

M. KASPER ajoute que les FI rêvait de se débarrasser de ce fardeau. Elles ont toutes rêvé qu'elles en seraient déchargées une fois que l'AMA mise en place. Les athlètes souhaitent n'avoir à passer que les tests de l'AMA, car ils estiment que l'AMA est le seul organisme indépendant. S'il allait dire aux athlètes que l'AMA ne peut pas effectuer les contrôles parce qu'elle s'inquiète de perdre son indépendance, qu'elle serait alors la solution ? L'AMA mandaterait probablement quelqu'un d'autre, mais qui paierait pour cela ? Les FI attendent que l'AMA paie les contrôles effectués en dehors de son propre mandat. Même pour une FI de taille moyenne, il est presque impossible de se permettre de dépenser les montants demandés pour les programmes contre le dopage, les actions au tribunal toutes les deux semaines, etc. Il est convaincu que l'AMA devrait poursuivre les contrôles hors compétition au moins durant les cinq ou dix ans à venir.

LE PRESIDENT est heureux que des points de vue différents se soient exprimés. En tant que juriste, il ne voit pas comment les FI pourraient ne pas passer par le tribunal, si elles insistent sur leur autonomie à imposer des sanctions. Si elles sont d'accord pour que l'AMA s'occupe des fraudeurs et impose les sanctions, le cas de figure est tout différent. Nombreux sont ceux qui souhaitent le pouvoir sans être prêt à en supporter les responsabilités. La moitié des FI ne disposent que d'un petit bureau sans aucune idée de ce qui se passe dans les gymnases autour du monde. C'est un peu un rêve de dire « l'AMA est ici, Dieu merci, nous pouvons nous laver les mains de cette sale question du dopage et puisqu'elle prendra cela en charge nous n'aurons plus rien à payer ». Bonne chance!

M. KASPER est d'accord, mais cela pourrait mettre fin à l'harmonisation. Il souligne que les dernières décisions du TAS, les cinq ou six derniers cas de sa FI sont passés de deux ans à au moins cinq ou six mois de moins. Cette indépendance que l'AMA souhaite donner aux FI dans le cadre de l'harmonisation pourrait bien détruire l'harmonisation.

LE PRESIDENT indique qu'un document sur le TAS a été préparé pour les membres.

M. LARFAOUI donne un exemple des conclusions du nouveau Code. Par le passé, il y a eu des contrôles hors compétition, mais ce sont les fédérations régionales et les CNO qui les effectuaient. Les contrôles positifs étaient sanctionnés par les FI d'un bannissement de quatre ans alors que dans son pays l'athlète ne recevrait que six mois, selon les règles nationales. A l'époque, on pouvait reprendre des cas et rejurer les athlètes pour leur infliger la sanction prévue par les règles de la FI. A présent, la FI n'a plus le droit de réexaminer un cas ou de le porter devant le TAS selon le Code.

LE PRESIDENT signale que M. Larfaoui peut toujours modifier les règles en ce qui concerne la FINA. Il estime que le droit d'appel conféré à l'AMA pour son compte sera un très puissant levier pour obtenir la standardisation du traitement de tels cas. C'est ce qu'on verra.

Quelqu'un a-t-il des commentaires sur les contrôles ? Il estime qu'il est clair que l'AMA est devant un conflit potentiel à traiter. En référence à la présentation sur les valeurs, y-t-il d'autres commentaires ?

M. RIISKJAER note le terme de *responsabilité*; pourquoi a-t-il été utilisé plutôt que *transparence*?

LE DR STRETTON indique qu'en Australie, c'est toujours de *responsabilité* qu'il est question au niveau gouvernemental, mais le concept est le même.

LE PRESIDENT déclare que, pour ce qui est de fixer des priorités, il estime que le point le plus important soulevé par le Dr Stretton est que l'AMA ne peut réaliser tout ce qu'elle aimerait faire dans un monde parfait et le faire bien. Quelqu'un a-t-il réfléchi au concept de représenter tout cela pour tant de gens ou d'occuper un certain nombre de niches et d'effectuer du travail de première qualité ? Il lui semble que cela va pratiquement de soi, mais dans le cas contraire, il faudra en discuter.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST considère qu'il s'agit d'une question de ressources financières. La recherche est effectuée à un niveau national, mais tout le monde sait que le financement de la recherche n'est un domaine prioritaire dans aucun pays. Dès lors, la seule solution au niveau national serait de créer un financement spécifiquement affecté à la recherche contre le dopage. C'est ce qui a été fait aux USA et dans quelques autres pays. La recherche est l'une des tâches de l'AMA les plus faciles à identifier. Pour ce qui est de la question budgétaire, lorsqu'on a envisagé plusieurs années de budget, on a prévu que, pour 2003, la recherche pourrait disposer de USD 7 millions et le montant actuel est beaucoup moins élevé. Ce n'est pas sans risque, dans la mesure où les chercheurs vont là où l'argent est disponible, suivent de très près l'affectation des fonds et la crédibilité des financements en question. Malheureusement, la situation budgétaire de l'AMA n'a pas répondu aux attentes des chercheurs. On a pu s'en rendre compte avec la dernière fournée de demandes. L'AMA ne peut espérer que des fonds nationaux viennent prendre en charge les besoins qu'elle-même a perçus. Il reconnaît que l'AMA devrait coordonner.

LE PRESIDENT demande ce qu'est un contrôle de l'AMA. Qu'est-ce que cela signifie?

LE DR STRETTON répond qu'il aurait pensé qu'il s'agissait d'un contrôle financé par l'AMA. Il y a évidemment un grand nombre de réponses. L'AMA ne prélève pas d'échantillons ni n'effectue les analyses de laboratoires, mais elle paie pour et tout pour que cela se passe.

LE PRESIDENT demande aux membres de garder à l'esprit le fait que le contrôle et la surveillance sont peut-être antithétiques.

M. RIISKJAER indique que l'indépendance est primordiale. Un test de l'AMA, à son avis, est un contrôle effectué pour un organisme délégué par l'AMA pour réaliser ce contrôle. Il peut s'agir d'une ONAD, auquel l'AMA a demandé d'effectuer le contrôle d'un athlète. Mais avant tout l'indépendance et la responsabilité priment.

LE PRESIDENT note que, si l'AMA ne fait que payer et qu'IDTM effectue la collecte, tandis qu'un autre sélectionne l'athlète et qu'un laboratoire accrédité analyse les résultats et ne fait qu'informer l'AMA d'un résultat négatif ou non, comment l'AMA pourrait-elle se trouver devant un conflit éventuel ? Est-ce vraiment le cas ? Ceci doit être envisagé au moment où les membres abordent la question du contrôle et dans la mesure où il est bien possible qu'ils y soient confrontés plutôt que prévu.

M. HOWMAN déclare que l'AMA a des contrats avec toutes les FI au nom de l'AMA et ces contrats dictent ce que l'AMA doit faire, ce qui inclut la sélection des athlètes pour le contrôle. L'AMA est la destinataire des informations provenant du pool de contrôle, il est donc nécessaire d'étudier les contrats actuels. Par exemple, l'AMA n'est pas autorisée à porter des commentaires sur les cas contrôlés, donc elle devra indiquer au président de s'interdire des commentaires publics sur certains cas parce qu'elle est la destinataire des résultats de ces contrôles.

LE PRESIDENT souhaite bonne chance à M. Howman.

M. ANDERSEN souligne que la sélection est effectuée par l'AMA. Le contrat ne précise rien sur la personne à sélectionner, ce qui naturellement est effectué par l'AMA.

M. LARFAOUI demande sur quelle base l'AMA pourrait sélectionner des athlètes à contrôler sans la participation des FI concernées.

LE PRESIDENT répond que l'AMA décide si « oui » ou « non ».

M. LARFAOUI indique qu'il y a des athlètes pour lesquels les FI demandent des contrôles. La FI sélectionne les athlètes qui seront contrôlés.

LE PRESIDENT rappelle que quelqu'un dit : « vous n'avez le droit de contrôler que les seuls athlètes désignés par moi »... Et, naturellement, on s'arrange toujours pour que personne de sérieux ne soit désigné.

M. KASPER précise qu'il y a eu deux ou trois cas positifs lors des championnats du monde de son sport et l'AMA, qui était présente avec un groupe d'observateurs indépendants, a effectué des contrôles supplémentaires et découvert de nouveaux cas positifs. Ces contrôles additionnels sont à son avis, les cas typiques de l'action de l'AMA.

LE PRESIDENT dit que les contrôles de l'AMA peuvent signifier beaucoup de choses.

A l'avenir, il considère que ce qui est intéressant c'est le concept de délégation de pouvoir à l'intention de ceux qui sont actifs dans un domaine particulier. L'une des choses dont il s'est rendu compte c'est que de nombreux pays considèrent qu'ils ne peuvent rien faire pour lutter contre le dopage dans le sport sans leurs propres laboratoires. En fait, il n'est pas nécessaire de disposer d'un laboratoire pour mener un combat efficace.

M. RIISKJAER est complètement d'accord, c'est la raison pour laquelle il estime que l'AMA devrait encourager le développement d'un nombre moins élevé de laboratoires régionaux et plus concentrés.

LE DR STRETTON estime que la délégation de pouvoir est fondamentale et que cela revient également à la question précédemment abordée concernant les priorités. Il est nécessaire de réfléchir sur la manière dont les politiques et les programmes de l'AMA peuvent garantir la tâche de chacun de manière effective et si l'AMA n'y parvient pas, tout le système finira par être caduque. Il ne sait pas trop et c'est très général, mais il lui semble simplement qu'il est important de se souvenir que l'AMA travaille avec des collaborateurs et ne s'en sortira que si elle les aide à réaliser au mieux la tâche qui est la leur.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST est d'accord avec son ami danois pour dire que ce dont l'AMA a besoin ce sont des bons laboratoires dans des lieux stratégiques. Six seulement des trente laboratoires actuellement accrédités pratiquent les contrôles de l'EPO. Ce serait un non sens et une dépense inutile si tous les laboratoires contrôlaient la même substance. Il y a un programme standard pour les laboratoires et certains programmes pour des recherches plus approfondies. C'est le système de fonctionnement des laboratoires au niveau international, ils ont tous un menu standard, mais par ailleurs travaillent dans des directions différentes. Un effort d'éducation est nécessaire pour faire savoir à ceux qui sont concernés qu'un laboratoire n'est pas indispensable.

LE DR RABIN note que le Comité exécutif pourrait prendre une décision concernant les laboratoires uniquement fondée sur des éléments techniques, ce qui impliquerait la possibilité pour les laboratoires de contrôler ces substances correctement. Un certain nombre de laboratoires frappent à la porte de l'AMA. Il n'est pas certain que des laboratoires supplémentaires serviraient mieux les politiques décidées.

LE PRESIDENT suggère de prendre une pause avant de discuter du Code, ce qui est une part importante de ce que l'AMA doit faire.

5. Vue d'ensemble du Code et examen des responsabilités de l'AMA

LE PRESIDENT indique que le personnel fournira une vue d'ensemble du Code et un aperçu plus détaillé des responsabilités de l'AMA. Il demande à M. Howman de présenter le sujet.

M. HOWMAN informe les membres que M. Andersen donnera une vue d'ensemble des activités du Code et en fera l'historique, à la suite de quoi chaque document individuel fera l'objet d'une discussion.

5.1 Examen du Code, Programme mondial antidopage et diverses responsabilités des partenaires

M. ANDERSEN procède à une brève vue d'ensemble du Programme mondial antidopage qui s'organise autour d'un niveau 1 : le Code antidopage mondial, un niveau 2 : les Standards internationaux, et un niveau 3 : les Modèles de bonne pratique. Le

cadre du Code a été produit entre septembre et novembre 2001, alors que son armature a été élaborée de décembre 2001 à avril 2003. Le premier projet du Code a été établi entre mai et septembre 2002, tandis que le second a été créé entre octobre 2002 et janvier 2003. Le troisième projet a été produit en février 2003 et présenté à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport qui a eu lieu en mars 2003. En ce qui concerne les phases : la phase 1, développement du Code et des Standards, elle a été réalisée. L'AMA en est désormais à la phase 2 : adoption et acceptation du Code. certaines FI ont fait un bond en avant et sont déjà passées en phase 3 : mise en oeuvre du Code, alors que d'autres organismes n'ont pas encore atteint cette phase. La mise en application doit être terminée en février 2004. L'objet du Programme mondial antidopage est précisé dans le code. L'intention est de protéger les droits fondamentaux des athlètes à participer à un sport libre de tout dopage. Il s'agit de promouvoir la santé, la justice et l'égalité auprès des athlètes du monde entier, et de garantir des programmes antidopage harmonisés, coordonnés et efficaces au niveau international et national en ce qui concerne la détection et la prévention du dopage. L'objet du Code est également de faire progresser l'effort contre le dopage grâce à l'harmonisation universelle des éléments moteurs de l'antidopage. L'intention était de se montrer plutôt spécifique pour parvenir à une harmonisation complète sur les questions exigeant l'uniformité, tout en demeurant suffisamment d'ordre général dans d'autres domaines et permettre une certaine souplesse quand à la manière de s'entendre sur la mise en place de principes d'antidopage.

M. HOWMAN demande aux membres de se reporter aux documents de discussion portant sur les conditions requises par l'AMA conformément au Code (Annexe). Le document comprend un résumé de deux pages, pour permettre à chacun d'être au courant du nombre de tâches que l'AMA doit, selon le Code, chercher tout simplement à réaliser. C'est une tâche intimidante de s'assurer que l'AMA se conduit selon le Code lui-même. Le document établit assez clairement les points que l'AMA doit résoudre pour être le vrai gardien du Code et l'agent de surveillance qui lui est attaché. Ensuite, il a analysé chaque segment plus en détail. Il espère que l'AMA y répondra de manière plus spécifique dans le courant de la journée. Il a tenté d'examiner les principales activités et responsabilités et a envisagé chacune d'un point de vue historique et pratique. Il ne souhaite pas examiner chaque segment particulier pour le moment, mais il se demande s'il y a des questions ou des commentaires concernant le document de portée plus générale figurant dans le dossier des membres.

LE PRESIDENT demande si M. Howman veut parler du document de huit pages.

M. HOWMAN précise qu'il voulait en parler pour dire qu'il ne figurait pas sur la table, mais ne souhaitait pas alors entrer dans le détail. Il aimerait plutôt revenir dessus au fur et à mesure du déroulement de la réunion.

LE PRESIDENT demande s'ils ne pourraient pas reprendre ce document et le résumer.

M. HOWMAN indique que c'était son intention. Le premier document qu'il souhaite soumettre à l'attention des membres porte sur le projet ADAMS.

5.2 Discussion approfondie sur les activités essentielles

ADAMS

M. HOISTAD explique pourquoi le projet ADAMS a été lancé. La responsabilité de l'AMA selon le Code antidopage mondial est présentée dans les Article 14.3 et 14.5 ainsi que les Articles 15.2 et 4.4. L'AMA a d'autres responsabilités selon les Standards internationaux pour les laboratoires et les AUT. L'équipe du projet ADAMS a étudié toutes les conditions exigées pour évaluer ce qu'il y avait lieu de faire. Le projet a pris en compte la collecte des informations de localisation, pour permettre aux organismes de gestion des athlètes de collecter et de soumettre électroniquement les informations de localisation à l'AMA et les informations obtenues lors des contrôles, pour pouvoir collecter électroniquement les informations provenant des contrôles en provenance de toutes les autorités chargées des contrôles. De collecter les informations relatives aux demandes

d'autorisations à des fins thérapeutiques de la part des autorités compétentes, et de collecter électroniquement les résultats de laboratoire. La direction du Programme de contrôle de dopage a pour but de permettre à l'AMA de planifier, conduire et assurer le suivi des contrôles hors compétition électroniquement. De faire que les partenaires de l'AMA puisse utiliser le même système pour leurs programmes spécifiques de contrôles du dopage nationaux ou relatif à chaque sport, sans implication financière significative et de réduire l'impact sur les partenaires de l'AMA de cette nouvelle responsabilité de rendre compte à l'AMA qui leur incombe.

L'équipe a oeuvré de telle sorte que le projet ADAMS puisse être installé dans le cadre des sports existants et en coopération étroite avec les autres organisations sportives, telles que le CIO, pour s'assurer la création du meilleur des systèmes susceptibles de soutenir l'AMA et ses partenaires dans le combat contre le dopage et accroître le niveau de coordination et transparence internationale. Le détail du projet ADAMS figure dans les documents de la réunion du lendemain (point 4 de l'ordre du jour). La responsabilité de l'agence portant sur la collecte, la gestion et la distribution d'une telle masse d'informations essentielles et sensibles, exige une technologie de l'information exceptionnelle et un tel système n'est pas proposé sur le marché actuellement. ADAMS deviendra le système indispensable à la mission de l'AMA. Il formera une composante essentielle de toutes ses activités à venir. La phase initiale de mise en place de ce système sera entreprise dans les huit à douze prochains mois, toutefois, ADAMS évoluera avec les années, en fonction du Plan stratégique de l'AMA, de ses responsabilités, de ses activités et de ses finances. L'important, c'est que les choix faits à présent induiront la manière dont l'AMA conduit ses opérations à l'avenir.

M. HOWMAN précise qu'il pourrait ajouter à cela que les responsabilités, figurant aux segments E et F de son document, indiquent clairement les devoirs de l'AMA, impossibles à assumer sans la mise en place d'un système ADAMS. C'est une autre question sérieuse à prendre en considération lorsqu'on étudie les responsabilités dans la perspective du Centre d'information.

LE PRESIDENT demande si M. Howman a un souhait spécifique à ce niveau de la discussion.

M. HOWMAN répond qu'il ne désire que des commentaires pour le moment. Il est indispensable que chacun puisse faire valoir toutes les interrogations et autres que provoquent le concept ADAMS et les responsabilités du Centre d'information.

LE PRESIDENT note que l'une des principales questions est de savoir jusqu'à quel point l'AMA peut compter sur le fait que chacun soumettra ces informations à l'AMA sous forme électronique d'une façon qui puisse être assimilée. Pour un non-adepte du monde électronique, il peut relever d'un rêve sur la comète qu'à partir du 1^{er} janvier, le Costa Rica soumettra ses contrôles et éléments de localisation à l'AMA électroniquement, en liaison directe avec le système ADAMS. Que va-t-on faire pour répondre à ce type de problème?

M. HOISTAD répond qu'on peut utiliser tout PC à cet effet. Les moyens d'envoyer par fax des informations immédiatement saisies par le système ADAMS seront également étudiés. On a beaucoup insisté sur la possibilité donnée aux partenaires de procéder à des comptes rendus électroniques en connectant leur propre système. Ce sera un défi de plus à relever. Par exemple, des discussions ont eu lieu quant à la manière dont les documents signés ou traduits seront reçus. Des problèmes se posent encore sur lesquels il faut encore travailler.

M. ANDERSEN note qu'il n'y a pas d'agence antidopage au Costa Rica mais, s'il y en avait une, elle pourrait être utilisée pour fournir des informations au Centre d'information. Dès lors, encourager le développement d'agences antidopage nationales sera une bonne occasion de favoriser la mise en place du système.

M. RIISKJAER souligne la question de la division du travail. De nombreuses agences antidopage nationales ont déjà mis en place un système de localisation. Les athlètes ne

devraient donc pas avoir besoin de transmettre à ces agences les informations concernant leur localisation ainsi qu'à l'AMA.

LE PRESIDENT se réfère à son propre pays, qui présente un CNO plutôt sophistiqué et des FI, elles aussi assez spécialisées. Il sait que le CNO canadien n'a aucune idée de l'endroit où les athlètes se trouvent. Il ignore si le CCES détient les informations sur la localisation. Comment l'AMA pourra faire savoir aux gens qu'ils doivent fournir l'information ? Ceci est sérieux. Il y aura-t-il une phase de mise en route? Il estime que tout cela doit être envisagé en fonction de contributions qui doivent intervenir.

LE PROFESSEUR HENDRICK juge que le Président a soulevé un point très important, car il pense également aux problèmes que l'Afrique rencontrera dans la transmission de telles informations.

LE PRESIDENT demande si Internet fonctionne dans la majeure partie de l'Afrique?

LE PROFESSEUR HENDRICK lui répond que parfois les communications téléphoniques ne peuvent même pas être établies. C'est aussi mauvais que ça.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST reconnaît que le système de localisation des athlètes est sans doute l'un des domaines pour lequel il est le plus difficile d'obtenir les informations adéquates. L'expérience de l'IAAF montre que ces informations de localisation sont extrêmement ardues à se procurer. Le principe de la transmission des informations est différent en fonction des systèmes en présence. L'information sera-t-elle soumise toutes les semaines, tous les mois ou, sinon, de quelle manière ? Les solutions finalement adoptées par le congrès de sa FI (comprenant tous les pays Afrique comprise) sont les suivantes : si un athlète ne fournit pas d'informations de localisation correctes, il sera alors considéré comme ayant commis une infraction pour dopage. C'est dur, mais cela a été accepté. Il faudrait mettre en place quelque chose de similaire afin de rendre le système efficace.

M. REEDIE estime qu'il revient sans doute sur une évidence, mais si le Code impose toutes ces responsabilités à l'AMA, celle-ci a besoin d'un excellent système informatique pour tout simplement fonctionner. Ce travail est impossible manuellement. Le programme devra être mis au point une fois lancé et la localisation des athlètes va représenter le premier défi. Il craint que l'AMA ne doive se mordre la langue et s'exécuter. Il comprend bien que si c'est la décision prise, il se pourrait qu'en terme purement financier cela affecte tout le reste de l'action de l'AMA.

LE PRESIDENT précise que ce qui est important avant d'approuver le système, c'est que les membres sachent ce qu'ils peuvent en attendre et comment on passera de zéro à un système qui fonctionne au moins dans certains secteurs à partir du 1^{er} janvier 2004. Il ignore ce qui est le plus important : disposer, grâce au système, des éléments de localisation ou des contrôles et de la gestion des résultats de ces contrôles. Il n'en demeure pas moins vrai que tous ceux qui ont une expérience de la technologie de l'information savent que cela ne s'obtient jamais aussi vite qu'on le voudrait. Ces systèmes ne fonctionnent pratiquement jamais les douze premières fois et ce sont des puits sans fonds quand il s'agit de les financer. C'est un sérieux problème pour l'AMA. Que doit-on acquérir de nouveau ? Combien de temps cela prendra-t-il ? Combien cela coûtera-t-il ? A quel point l'AMA compte sur la formation informatique des uns et des autres pour rendre le système opérationnel.

M. HOWMAN rappelle que, du point de vue de la direction, le problème c'est l'impossibilité de reporter la mise en place du système, sinon ils perdront du temps et de l'énergie. Entre-temps, un symposium aura lieu à Colorado Springs sur la question précise des informations de localisation. Comment elles peuvent être fournies. Qu'appelle-t-on réellement contrôles hors compétition ? Doivent-ils être absolument effectués inopinément ? Que fait l'AMA en ce qui concerne les éléments de preuves à fournir au tribunal en cas d'infraction pour dopage à l'encontre d'un athlète qui n'a pas communiqué ses informations de localisation. Ce à quoi le tribunal devrait s'attendre, etc. L'AMA examine cela exactement comme le professeur Ljungqvist l'a suggéré. A l'issue de

la conférence, un modèle de bonne pratique sera éventuellement élaboré et soumis à consultation et discussion avant d'être appliqué. C'est tout le sérieux avec lequel l'AMA envisage cette question. Le symposium est prévu sur deux jours à la fin d'octobre.

M. BARNES estime difficile de croire qu'il n'existe pas de solution pour décrire une procédure de collecte de l'information.

M. HOWMAN retient la remarque. L'AMA proposera des recommandations le lendemain.

LE PRESIDENT souligne qu'il ignore toujours ce que l'AMA saura faire à partir du 1er janvier 2004, car aucun plan n'existe à cette fin. Prendra-t-on une décision à ce sujet le lendemain?

M. HOWMAN indique qu'il espère que le Comité exécutif approuvera la recommandation du rapport qui lui sera soumis à la réunion du lendemain, qui devrait mettre de telles choses en place. Au cours des deux prochains mois, entre septembre et novembre, le groupe qu'il espère former formulera le Plan d'affaires et traitera de tous les problèmes soulevés, afin qu'à la réunion de novembre, les membres soient en position de déterminer où et jusqu'où l'AMA pourra se rendre. Ils seront alors en mesure de faire quelque chose le 1er janvier et si le processus subit un retard alors peut-être un peu plus tard dans l'année. Il faudrait mieux pouvoir être correct dès la première fois.

LE PRESIDENT demande s'il serait utile au groupe de connaître les questions que posera le Comité exécutif. Ce qui est important manifestement c'est de proposer une mise en phase; le besoin d'information, les facultés d'interconnexion, les accès, la sécurité. S'ils donnaient l'impression d'être conformes alors que cela leur est égal, ce ne serait pas la meilleure façon d'utiliser l'information. Serait-il possible de proposer quelque chose avec quelques secteurs restant blancs ? Ce sont quelques-unes des questions qui lui viennent à l'esprit.

M. KASPER demande si l'AMA sait déjà à qui peut être confiée cette responsabilité à cet égard. Il lui semble personnellement qu'au 1er janvier 2004, l'AMA devrait au moins disposer de la gestion des contrôles (il se peut que les informations de localisation prennent plusieurs années avant d'être complètement au point) et que les FI devraient fournir les informations sur les athlètes de haut niveau dans quelques mois. Cela devrait même pouvoir être fait manuellement. Théoriquement, cela devrait pouvoir être fait.

M. ANDERSEN indique que l'AMA est au courant de l'existence de plusieurs systèmes de collecte d'informations de localisation. Certains sont manuels, d'autres électroniques. L'AMA prévoit de fournir un instrument par ce système. Mais la collecte relèvera toujours de la responsabilité des ONAD. Ils pourraient néanmoins utiliser le système pour rendre cette collecte plus simple. Ce serait un système unique et les informations seraient saisies dans une base de données électronique accessible à tous, par exemple un Suédois en athlétisme remplirait les informations et celles-ci seraient mises à la disposition de l'IAAF, de l'agence nationale suédoise antidopage et de L'AMA, grâce à cette base de données centrale; la tâche et les obligations faisant toujours partie de celles des ONAD et des FI.

LE DR STRETTON reconnaît que c'est tout à fait exact. L'ASDA, en tant qu'ONAD australienne ne dispose pas encore de l'autorité légale pour accomplir cette tâche. C'est pourquoi l'Australie doit modifier sa législation, à la fois pour pouvoir exiger des athlètes qu'ils fournissent ces informations mais également pour permettre à l'ASDA de les fournir à l'AMA. Cela pose immédiatement toutes sortes de questions relevant du droit à la vie privée. Lorsqu'il s'agit de légiférer, toutes sortes de barrières s'interposent. Rendre cela possible n'est pas si facile. Il lui semble qu'avec le projet ADAMS certaines questions sont posées. Quelles sont les exigences minimales requises nécessaires à l'AMA ? Dans quels délais et quel système permettra d'y parvenir ? Finalement, il s'agit de nouveau d'une question de priorités. Le document de la CGI lui paraît bon et le met raisonnablement à l'aise. Le choix que les membres ont fait sera fondé non seulement sur ce rapport, mais également en partie sur le budget disponible. Il leur faudra faire le choix lorsqu'ils

disposeront de toutes les informations, sur la base de ce que cela induira pour le Centre d'information mais également en fonction des répercussions potentielles sur le reste des activités de l'AMA.

LE PRESIDENT demande si une discussion est prévue le lendemain sur les conditions minimales requises.

M. HOWMAN répond que celles-ci sont comprises dans la description envoyée au CGI. L'AMA y a joint les conditions minimales requises et le CGI a étudié les tâches sur cette base. Ensuite, quelques-unes des composantes laissées à discrétion peuvent être ajoutées au système, comme par exemple l'harmonisation des contrôles hors compétition, etc. C'est présent dans le document du CGI.

M. REEDIE note que l'un des avantages du retard de quatre heures, c'est qu'il a eu le temps de lire tout le rapport du CGI. Le document est très intéressant, car il lui semble répondre à de nombreuses questions qu'a posées le Dr Stretton. Il a l'impression que la plateforme norvégienne est probablement la meilleure option, même si pour certains détails le projet australien est sans doute meilleur. Il est intéressant de se demander si les deux projets ne pourraient pas être combinés et si oui, de quelle manière. Le CGI semble avoir indiqué que si l'AMA lui disait absolument tout ce qu'elle souhaiterait que son programme réalise, alors le CGI lui donnerait une réponse. Malheureusement, l'AMA n'a toujours pas répondu. Le CGI suggère que durant deux mois, l'AMA réunisse ses meilleurs cerveaux avec ceux du CGI et qu'ils reviennent avec une liste de demandes précisant ce que le système doit réaliser. Cependant, l'AMA est encore loin des informations financières et détaillées qui permettraient de prendre cette décision. Néanmoins, si cela pouvait se faire vite, il lui semble alors logique que l'AMA devrait accepter la recommandation du CGI et y souscrire le plus rapidement possible. Ce qui est décevant c'est que l'AMA n'y a pas encore suffisamment réfléchi de manière approfondie. S'agit-il là d'un commentaire juste ?

M. HOWMAN lui répond qu'il s'agit d'une critique sur laquelle il y a lieu de s'arrêter. Il estime que l'AMA a mis la charrue devant les boeufs mais a oublié d'attacher la charrue et qu'elle doit se rattraper. Ce Plan d'affaires devrait être élaboré, comme le Dr Stretton l'a déclaré avec finesse en juin de cette année et qui espère-t-on obtiendra le soutien du Comité exécutif le lendemain.

LE PRESIDENT demande si quelqu'un veut ajouter quelque chose.

PROGRAMME DES CONTRÔLES

M. ANDERSEN se réfère aux documents contenus dans le dossier des membres (Annexe). En terme d'histoire du programme des contrôles, celui des contrôles hors compétition représente depuis l'origine l'une des principales missions de l'AMA. Depuis 2000, l'AMA a effectué 14 300 contrôles qui ont découvert plus de 90 résultats répréhensibles. Les fédérations et les partenaires publics ont manifesté leur intérêt pour ce programme qu'ils ont soutenu. Parmi les points de discussion, il y a la question de savoir pourquoi l'AMA devrait effectuer des contrôles antidopage si les organisations antidopage (organisations comme les FI et les ONAD) remplissent ce rôle. N'est-ce pas suffisant ? Pourquoi l'AMA n'agirait-elle pas uniquement en tant qu'organisme de coordination ? L'AMA doit-elle réellement réaliser les contrôles elle-même ? Ne pourrait-elle pas prendre du recul pour examiner ce que les autres font ? L'AMA devrait aller plus loin et demander qui contrôlera dans les régions géographiques présentant des failles, et où aucun contrôle n'est effectué. Comment l'AMA garantira-t-elle que tous les programmes fournissent des contrôles, de manière objective et transparente ? L'AMA peut-elle fixer des standards et surveiller ceux qui évoluent dans l'environnement du contrôle de dopage, si elle n'est pas réellement l'acteur de cette fonction ? Qui contrôlera les athlètes lorsqu'ils vont à l'étranger ? les agences nationales antidopage ou les FI ? En résumé, est-il possible d'être un gardien tout en effectuant des contrôles ? C'est une question importante à soulever. Est-il possible de surveiller et en même temps d'accréditer des laboratoires, d'approuver des AUT et d'interjeter appel ? Si l'AMA doit pratiquer les contrôles, doit-elle en faire plus, ou moins, et comment cela devrait-il se

passer ? Quelle sera l'implication au niveau mondial de l'AMA par rapport à ses partenaires, les athlètes, les médias et le public, si les contrôles devaient cesser ? Il est d'accord avec les nombreux intervenants précédents qui ont déclaré que l'AMA devrait garder un œil sur ce qui y arrive sur ce plan là. Est-ce néanmoins suffisant à ce stade ? Etant donné les droits et les responsabilités de l'AMA de contrôler les athlètes, conférés par le Code, quelles seront les implications pour l'AMA si elle décidait de ne pas mettre en place les contrôles ? L'AMA devrait-elle être l'acteur et mener le combat contre le dopage dans le sport ?

LE PRESIDENT indique qu'il s'agit là d'un bon document qui soumet au groupe de très importantes questions. Il est nécessaire d'étudier soigneusement les principes, afin de voir s'il y a bien un objectif et comment y parvenir, et en quoi consiste réellement le rôle d'une agence antidopage, quand il s'agit de la question des contrôles.

M. RIISKJAER indique, que dans un monde idéal, chaque pays devrait disposer de son agence nationale antidopage effectuant les contrôles et le rôle de l'AMA devrait être de coordonner et de fixer des standards. Pour autant, le monde idéal n'existe pas, ce qui explique pourquoi l'AMA devrait promouvoir et encourager la fondation d'agences nationales antidopage. Par ailleurs, l'AMA devrait naturellement effectuer les contrôles hors compétition lorsque c'est nécessaire dans le court et le moyen terme, mais l'attention devrait principalement porter sur l'encouragement aux agences antidopage dans le monde entier et à leur promotion.

M. KASPER est en principe d'accord, mais quelles sont les attentes des FI ? Si l'AMA prend du recul et examine, on peut s'attendre à une puissante réaction de la part des partenaires. Il est convaincu que M. Larfaoui sera d'accord avec lui.

M. DEVILLERS estime que cela renvoie à la discussion précédente : les obligations découlant du Code. Il s'agit d'obligations de mener des contrôles hors compétition et d'effectuer des contrôles. Le Canada estime que cela nécessite de s'assurer que l'AMA ne met pas en place des installations internes de contrôles onéreuses et qu'elle évite les conflits potentiels.

M. LARFAOUI annonce qu'il est quelque peu perdu. En ce qui concerne la révision des activités, il lui semblait que l'AMA avait été créée pour participer à la lutte contre le dopage dans le sport et le contrôler. A présent, la question est de savoir si l'AMA ne fait plus que surveiller. Mais surveiller qui ? Si l'AMA s'appuie sur les ONAD, elles ne sont pas nombreuses, il y aura donc très peu de contrôles. Les FI recommenceront à réaliser le travail elles-mêmes. Et que fera l'AMA ? Surveillera-t-elle les FI ?

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST note que la question principale est de savoir si l'AMA devrait se développer davantage en direction d'une agence effectuant des contrôles ou non. Lorsque l'AMA a été créée, il a fortement défendu l'expansion de l'AMA vers les contrôles hors compétition et même en compétition et prenne en charge les contrôles pour le sport international, ce qui aujourd'hui signifie quelque chose comme 150 000 contrôles. Maintenant qu'il perçoit les possibilités de l'AMA, il considère qu'il lui faut revoir son point de vue précédent, car il est irréaliste de croire que l'AMA disposera jamais des ressources nécessaires pour effectuer ce travail. C'est pourquoi elle devrait s'en tenir à la supervision et à la coordination aux niveaux national et international. Il ne recommande pas que l'AMA se lance dans les contrôles en compétition et étende ses responsabilités. Il est d'accord avec les représentants des FI pour souligner qu'on espérait que l'AMA prendrait en charge les contrôles jusque là effectués par elles, mais il ne croit plus que ce soit réaliste. Il pense que le document présenté ce matin montre bien les problèmes potentiels à cet égard. Il recommande d'étudier les voies qui permettront la mise en place de contrôles hors compétition adéquats. Dans les régions où les contrôles ne sont pas réalisés, l'AMA pourrait se rendre et se montrer utile en créant des agences nationales antidopage si possible ou procéder à des contrôles pour l'instant, et elle devrait insister pour que les règles soient appliquées.

M. RIISKJAER demande si, dans le cas d'agences nationales antidopage, les FI s'appuieront sur celle-ci pour effectuer leurs contrôles.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST répond que oui, les FI s'appuieront sur les agences nationales antidopage si elles sont indépendantes. Le problème qu'il peut prévoir réside plus dans leur capacité, car l'agence nationale antidopage dans son secteur se concentrera plus sur le sport national dans son ensemble, et les FI restant responsables du haut niveau. L'IAAF est responsable de 1 500 à 2 000 athlètes de haut niveau, mais le nombre total de contrôles réalisés s'élève à 16 000 par an. C'est une division des responsabilités, mais cela n'exclut pas une bonne coopération.

M. REEDIE souligne que, lors de la création de l'AMA, chacun avait des idées et des attentes différentes en ce qui concerne ses priorités. Ces attentes sont tellement grandes que l'AMA doit surveiller ce qui arrive, mais également réaliser beaucoup par elle-même, même si cela doit entraîner des conflits d'intérêts pour le moment. En ce qui concerne les contrôles, l'AMA doit tout simplement poursuivre son programme de contrôles hors compétition, étant donné que les FI sont des partenaires majeurs. L'AMA souhaite gérer le processus en interne, mais pas l'effectuer elle-même et elle veut obtenir la qualité plutôt que la quantité.

Il lui semble également qu'il y a un moyen de traiter un conflit d'intérêts en faisant attention. L'AMA pourrait-elle créer une société séparée en ce qui concerne les contrôles hors compétition, qui elle-même serait surveillée conformément aux Standards et à la partie harmonisation de l'AMA ? Ceci serait plutôt mieux que la phrase « murailles de Chine » et pourrait faire sens. Il ne lui semble pas que l'AMA devrait prendre part aux contrôles antidopage à moins qu'il y ait une demande exprès pour ce service et sur la base d'un service rémunéré. L'AMA pourra alors laisser à l'organisateur le droit d'intervenir sur ce marché. C'est pourquoi il est en faveur de la poursuite des contrôles hors compétition en faisant confiance aux experts, à l'IAAF, aux FI et à la FINA pour s'en tenir aux meilleures pratiques aussi souvent que possible et de séparer les affaires.

M. DEVILLERS désapprouve la question de créer une nouvelle société qui serait difficile à justifier dans le secteur politique.

LE PRESIDENT demande de nouveau ce qu'est un contrôle de l'AMA. Est-ce simplement un test qu'elle paie ? Ou est-ce un test pour lequel elle paie, et, tout en le payant, décide comment le sous-traiter ? Quelle est la différence entre un contrôle de l'AMA et ce que les gens pensent qu'est un contrôle de l'AMA ? Il devine que les gens pensent qu'un tel contrôle amène avec lui tout le prestige, l'indépendance et l'expérience que l'AMA a acquis depuis sa création.

M. LARFAOUI se réfère aux concepts de coordination et de surveillance. Qu'est-ce que la coordination ? Cela fait-il référence aux contrôles par les FI ? Qui effectue la surveillance ? Les FI ? Les contrôles de l'AMA sont également payés par le Mouvement olympique, dès lors les FI participent également à leur paiement.

LE PRESIDENT fait observer que lorsque l'AMA a été créée et a commencé à se demander ce qu'était sa mission, les membres ont tout d'abord lancé l'hypothèse que tous souhaitaient un sport sans dopage et s'y engageaient avec l'idée que l'AMA était là pour les aider, mais non pas remplacer les programmes antidopage existants. La plus grande crainte était que les FI cesseraient les contrôles et que l'AMA les prendrait en charge. Ce n'est pas ce qui était sensé arriver et il pense que toutes les FI qui avaient des programmes savaient cela. Le financement de l'AMA était sensé venir s'ajouter, et non venir en remplacement de ce qui existait déjà. Dans l'idéal, l'AMA doit inciter les FI et les organismes antidopage à faire plus et non pas moins de dépenses, etc. Il estime que M. Larfaoui a posé les bonnes questions.

M. ANDERSEN soutient les remarques du Président. Il y a eu des occasions pour lesquelles une FI a diminué le nombre de contrôles et l'AMA a remarqué que ce n'était pas la meilleure façon d'avancer. Dans les contrats avec les FI, l'AMA ne précise aucun chiffre. Le système ne peut être prévisible. Toute information sur une réduction du nombre de contrôles effectués par les FI, l'AMA en tirera les conséquences.

M. REEDIE remarque qu'il semble qu'il y ait pour l'AMA un certain nombre de manières différentes d'effectuer les contrôles. La définition des tests de l'AMA à son avis est celle qui émane du bureau de l'AMA. Celle-ci gère le programme, elle ne s'en charge pas effectivement. Il préférerait que la gestion du programme soit séparée ou qu'il existe une barrière autour du processus de gestion. Il ne conseille pas des organismes antidopage indépendants de l'AMA, mais si certains sont inquiets que l'AMA ordonne des contrôles effectués par d'autres, alors il lui semble qu'elle pourrait mettre au point un moyen permettant de réduire au minimum tout conflit d'intérêts potentiel. Si l'AMA n'est pas un «acteur», comprendra-t-elle de quelle meilleure pratique il s'agit ici?

LE DR STRETTON fait observer que nombre de questions restent à résoudre. Il est d'accord à cent pour cent sur le fait que si l'AMA pratique les contrôles, elle ne pourra cependant pas remplacer ceux qui sont réalisés antérieurement par les FI et les gouvernements. Les gouvernements financent également l'AMA et financent infiniment plus de contrôles que le Mouvement olympique dans le monde entier, s'ils mettent plus d'argent dans l'AMA et que le résultat entraîne moins de contrôles de la part des FI alors cela n'a ni queue ni tête. Peut-être l'AMA devrait-elle publier des informations sur le nombre de contrôles entrepris par les gouvernements et les FI chaque année. Il est d'accord avec le professeur Ljungqvist pour dire que l'AMA doit accepter ça. A court terme, elle doit, en effet, effectuer ces contrôles. Si les membres relisait la constitution de l'AMA, ils verraient que l'idée était également que l'AMA coordonne, surveille et, là où c'est nécessaire, s'occupe des contrôles. C'est présent dans le Code et la constitution. Il aimerait également demander ce que fait l'AMA pour développer la capacité des ONAD dans le monde afin qu'elles puissent prendre la relève au bout du compte. En ce qui concerne les principes, c'est une question de collaborer avec les infrastructures établies jusqu'à présent. Il ne comprend toujours pas l'argument de reprendre la gestion en interne alors qu'il y a des gens à l'extérieur qui sont prêts à respecter n'importe quelle exigence de l'AMA. Reprendre les contrôles en interne ne signifie pas à court terme et en outre cela veut dire qu'un certain nombre d'efforts intellectuels et émotionnels seront employés à cela et non pas ailleurs.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST estime que le problème réside dans le monde sportif dans son ensemble et non avec le haut niveau. Y a-t-il des FI olympiques qui n'effectuent pas de contrôles à l'heure actuelle?

M. ANDERSEN indique qu'il y en a. Quelques FI ont un programme complet, mais moins de la moitié en réalise.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST est étonné d'un tel petit nombre.

LE PRESIDENT demande si l'AMA fait beaucoup pour ces sports.

M. ANDERSEN lui répond que l'AMA a une action, mais les contrôles doivent être répartis sur le nombre total de contrôles effectués par l'AMA dans tous les sports.

LE PRESIDENT présume que l'AMA pourrait effectuer un peu moins de contrôles que ce qu'elle ferait normalement dans les trois sports représentés autour de la table qui disposent de programmes complets et davantage de tests dans les sports qui n'effectuent pas leurs propres contrôles.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST demande si cela ne relève pas de la responsabilité de l'AMA de s'assurer que les FI effectuent bien leurs propres contrôles.

M. ANDERSEN considère que l'action de mise en place des capacités est importante, non seulement au niveau national mais également au niveau des FI. Une bonne part de cette discussion se fonde sur une situation et une solution idéale. Il y a tant de trous dans le système au niveau mondial que quelqu'un doit bien effectuer les contrôles en plus, ou au lieu, de ceux qui auraient dû être réalisés par d'autres.

En ce qui concerne la question de la reprise des contrôles en interne, l'AMA les effectue à présent par le biais d'un consortium, qui se compose de l'Australie, du Canada et de la Norvège. Il estime que l'équipe a souligné que des contrôles plus spécifiquement

ciblés, plus indépendants et plus crédibles seraient manifestement plus efficaces s'ils étaient effectués par l'AMA elle-même.

M. RIISKJAER rappelle que la question de savoir si on peut faire confiance aux FI et aux agences nationales antidopage est un choix fondamental. L'agence danoise a contrôlé tous ses athlètes quelles que soient leur FI de référence. Un système d'agence nationale antidopage signifierait que les FI n'auraient pas à construire leur propre système.

M. HOWMAN souligne que plus de USD 12 millions ont été dépensés dans des contrôles hors compétition jusqu'à présent. Si on reporte cela aux USD 37 millions de revenus, on voit la priorité que l'AMA a accordée à ces contrôles hors compétition jusqu'à présent. Quelle devrait-elle être si on garde à l'esprit les diverses autres exigences comme la recherche ? Il ne s'agit pas seulement de priorité, mais de combien l'AMA a en fait dépensé à cette fin.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST n'est pas d'accord pour que les ONAD puissent remplacer les activités des FI, car les exigences pourraient être complètement différentes. Pour prendre un exemple, l'IAAF a été obligée de ne pas reconnaître l'agence nationale de son propre pays, car leurs priorités justement n'étaient pas les mêmes. En dépit de la nécessité de développer des agences nationales antidopage, les FI disposent de leur propre système de contrôle hors compétition et il est alarmant que pour plus de la moitié des FI cela ne soit pas le cas.

LE PRESIDENT indique qu'il lui semble que les ONAD pourraient facilement modifier leurs missions si leurs responsabilités devaient croître. On pourrait parler d'un ajustement. Il se demande si l'AMA ne devrait pas donner un préavis à ces FI sans programme de contrôles hors compétition. Ainsi, à partir du 1er janvier 2004, si elles persistent à ne pas disposer de tels programmes, elles seraient en infraction avec le Code. Par ailleurs, l'AMA devrait proposer une annonce aimable lorsque l'une d'entre elles a adopté ce programme avec une liste de toutes celles qui doivent encore le mettre en oeuvre. Si rien n'arrive, il pense alors qu'il y a un problème. Le programme de contrôles hors compétition de l'AMA ne devrait pas être considéré comme permettant de soulager leur budget. L'AMA a-t-elle une stratégie ? Elle doit développer une stratégie de communication à ce sujet. Il serait injuste de ne pas les prévenir qu'elles ne seront plus en position de respecter le Code à partir du 1^{er} janvier 2004. En ce qui concerne le financement, la contribution du Mouvement olympique n'est pas suffisante pour couvrir les frais. Il existe malheureusement une culture à l'heure actuelle selon laquelle les athlètes de haut niveau sont suspects. Il s'agit d'un problème auquel il n'est pas possible de répondre en prétendant que l'argent, que l'AMA ne peut même pas collecter dans le reste du monde, serait suffisant pour résoudre la question du dopage.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST se rend compte qu'il y a un problème avec les contrôles hors compétition annoncés par avance durant la morte saison. Il souligne qu'il a été dit que les contrôles hors compétition de l'AMA étaient en fait des contrôles de pré-compétition.

M. ANDERSEN reconnaît que cela a posé un problème du fait du manque d'informations de localisation. Les contrôles pré-compétition sont plus faciles et meilleur marché à réaliser, mais moins efficaces que les vrais contrôles hors compétition inopinés. Cette stratégie sera modifiée lorsque l'AMA reprendra les contrôles en interne.

LE PRESIDENT note qu'ils dépendent tous de la qualité de l'information que l'AMA peut obtenir sur la localisation des athlètes. On court les plus grands risques lorsque les autorités compétentes ignorent où les athlètes se trouvent.

LE DR STRETTON rappellent les principes et les points sur lesquels l'attention doit porter en priorité. Il souhaite ajouter le principe du supplément, à savoir que l'AMA doit s'attacher à garantir que les contrôles effectués viennent s'ajouter à ceux effectués par les gouvernements et les FI plutôt qu'en remplacement de ceux-ci.

LE PRESIDENT explique la différence entre ce qu'ils font et ce qui devrait être fait.

LE DR STRETTON approuve. Evidemment, il serait plus important de rendre compte combien le programme s'est bien déroulé en fonction de ces principes et du plan de contrôles. Ce qui permettrait d'établir combien l'AMA maintient un programme très concentré. Il suppose que les membres se sont laissé une porte de sortie, ainsi que certaines tensions qui ne pourront pas être résolues aujourd'hui et auxquelles il leur faudra revenir. Il s'inquiète sérieusement de la reprise en charge de la gestion par l'AMA elle-même. Il lui semble qu'il s'agit vraiment d'une erreur. Néanmoins il comprend qu'il sera ainsi plus facile de rester concentré. Peut-être quelqu'un reviendra-t-il plus tard avec un document et une stratégie sur la manière dont l'AMA en tant qu'organisation peut développer ses compétences ?

LE PRESIDENT aimerait savoir si une description précise de ce que signifie la prise en charge par l'AMA pourrait être fournie.

M. ANDERSEN demande si les contrôles en compétition ont été écartés pour le moment. C'est ce qu'il recommande pour sa part. En revanche, pour ce qui est de la prise en charge par l'AMA elle-même des contrôles hors compétition, celle-ci s'est attribuée la gestion, petit à petit, sans pour autant réaliser les contrôles elle-même, lesquels relèvent des agences nationales antidopage et d'IDTM. Le transfert de DFSC à l'AMA n'est pas immense, mais cela représenterait des économies en évitant le recours au consortium dans le monde entier.

LE PRESIDENT ajoute qu'on a l'impression que l'AMA a mis tous ses oeufs dans le même panier. Sa perception du consensus lui fait dire que les contrôles en compétition ne sont pas défendus avec beaucoup d'enthousiasme. Les membres ont déjà beaucoup à assimiler sans qu'on leur ajoute les contrôles en compétition.

M. WADE souligne que la question du développement de la capacité sera abordée plus tard le lendemain.

M. REEDIE rappelle que 5,5 personnes environ travaillent dans les bureaux de l'AMA à la gestion des contrôles hors compétition.

LE DR STRETTON déclare qu'il s'inquiète de ce qu'a dit le Président quant à la prise en charge des contrôles par l'AMA elle-même. Il lui semble qu'il y a une bonne dose d'incertitude et le fait que le Président l'ignore l'inquiète.

M. REEDIE considère que l'AMA s'inquiète de ce qui inquiète le Dr Stratton à chaque fois qu'un sujet est en discussion.

M. HOWMAN note que l'AMA est en train de tailler un personnage moyen et qu'elle se met à faire davantage sans intermédiaire. Elle va engager une personne supplémentaire dans ce secteur mais le nombre doit continuer à demeurer peu élevé.

M. DEVILLERS souhaite être clair sur la distinction entre effectuer et gérer les tests.

Note postérieure : Il a été noté après la réunion que les Fédérations internationales n'étaient pas tenues selon le Code d'avoir un programme de contrôles hors compétition. Toutefois, c'est une réglementation que le CIO demande aux Fédérations afin qu'elles conservent leur statut de sport olympique ou de fédération reconnue. Il a été demandé à l'AMA de rendre compte au CIO à ce sujet.

RECHERCHE

LE PRESIDENT passe la parole au Dr Rabin.

LE DR RABIN commence sa présentation par la principale question qui est de savoir si l'AMA souhaite devenir le leader mondial de la recherche antidopage. La recherche était l'un des principaux rôles attribués à l'AMA lors de sa création. Le Code confirme les rôles et responsabilités de l'AMA à l'égard de la recherche par l'Article 20.7.6. Il précise que les rôles et les responsabilités de l'AMA sont de *promouvoir, réaliser, commanditer, financer et coordonner la recherche antidopage*, et par l'Article 19.1 qui stipule que *la recherche antidopage contribue au développement et à la mise en œuvre de programmes efficaces de contrôles mais aussi d'information et d'éducation contre le dopage*. La recherche doit

faire l'objet d'une discussion à cette réunion, car au cours des trois dernières années l'investissement financier dans cette direction s'est révélé l'un des plus significatifs de l'AMA. Néanmoins, il s'est réduit de façon drastique du fait des contraintes financières auxquelles celle-ci a dû faire face récemment.

L'AMA a la volonté, mais pas les moyens, de soutenir la recherche. Devant ces questions financières récurrentes qu'il lui faut affronter, doit-elle renoncer à sa position dominante dans la recherche antidopage, ou bien existe-t-il des alternatives ? Il est évident que cette recherche est une discipline récente. Il s'agit également d'une discipline transversale, non un secteur bien établi de la science et de la médecine, mais il va grandissant. Un réseau embryonnaire de spécialistes existe même si cela ne constitue pas un groupe consistant. Les chercheurs sont en fait dispersés et limités dans leurs ressources financières. Il est rassurant de constater la bonne compréhension de certaines des principales questions portant sur la recherche antidopage. Néanmoins, les ressources humaines et financières demeurent limitées pour permettre qu'on s'intéresse vraiment à ces questions (il veut parler de recherche appliquée, plutôt que de recherche fondamentale). Le futur rôle de l'AMA dépend principalement de l'élément financier.

Il souhaite soulever certaines questions afin de lancer le débat. La recherche antidopage doit-elle demeurer l'une des principales priorités de l'AMA ? Il s'agit d'une question de budget. L'AMA doit-elle se désengager de la recherche ? Là encore, existe-il une autre organisation susceptible d'assurer la coordination et le soutien au niveau mondial. L'AMA devrait-elle maintenir des ressources même limitées à un bas niveau ? Peut-elle jouer le rôle significatif et crédible défini par le Code avec un financement peu élevé ? Peut-elle s'engager à allouer des ressources financières significatives et durables pour la recherche ? Quel serait un niveau cohérent de financement ? Quel pourcentage du budget total devrait être consacré à la recherche ? Comment peuvent-ils garantir que les efforts de recherche de l'AMA permettront d'atteindre les objectifs fixés ? On doit demeurer transparent et responsable. L'AMA a-t-elle déjà obtenu des résultats ? A-t-elle déjà atteint des objectifs significatifs ? Peut-on attendre davantage de la recherche et faire meilleur usage de ce qui est réalisé ? La recherche, qui est souvent dans le prisme des médias, pourrait certainement apporter un soutien sérieux aux activités de l'AMA en terme de communication. Tout cela est ouvert aux questions. A son avis, dès lors qu'ils auront répondu à certaines de ces interrogations essentielles, les membres auront une vue plus précise de ce qu'ils souhaitent en terme de recherche au sein de l'AMA.

MME ELWANI note la nécessité de retenir des priorités. Si les membres tentent de comparer ou de décider quel secteur est le plus important, ils doivent en connaître les conséquences. De même doivent-ils savoir s'ils peuvent être remplacés dans ces secteurs de la recherche ou du contrôle hors compétition par exemple.

M. HOWMAN ajoute que durant les trois dernières années et demie, l'AMA a engagé près de USD 7 millions mais n'en a dépensé qu'environ USD 2,5 millions, du fait de ses problèmes financiers, alors que USD 12 millions ont été dépensés en contrôles hors compétition. Les membres doivent décider ce qu'ils veulent dépenser dans chaque secteur.

M. DEVILLERS souligne qu'il faut envisager les aspects sociaux et comportementaux du dopage et non seulement son aspect purement médical et chimique. On devrait également envisager de financer d'autres secteurs que les budgets sportifs traditionnels. Les partenaires gouvernementaux de l'AMA doivent explorer cela dans toute sa dimension car cela pourrait être une façon d'obtenir une augmentation des contributions.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST se réfère au budget préliminaire, dont 30% a été alloué à la recherche. Malheureusement, le budget n'a pas comblé les attentes et la recherche en a souffert. Il est habituel que la recherche soit la première à souffrir de restrictions en cas de problèmes budgétaires, car elle n'a aucun effet immédiat sur le quotidien. Toutefois, l'AMA perd la possibilité de garder sa place dans la course contre ceux qui mettent au point de nouvelles méthodes de dopage. L'AMA a été assez sage de décider d'un pourcentage de recherche, et il souhaiterait que les membres y reviennent. Le

Comité a choisi d'insister sur les problèmes les plus sensibles et les plus urgents, de trouver des méthodes pour déceler les substances de dopage sur le point d'arriver sur le marché. La liste ne présente aucune dimension sociologique alors que cela serait nécessaire. On doit chercher à en savoir plus à ce propos car on est peu au courant des aspects sociologiques et autres risques susceptibles d'affecter un athlète dopé. Par chance, une thèse doctorale réalisée dans son propre pays il n'y a pas si longtemps a montré qu'un certain nombre de crimes violents avaient été perpétrés par des personnes sous l'influence de stéroïdes anabolisants. A présent, c'est devenu une routine de la police de son pays de demander si le crime est lié à l'usage de stéroïdes. Les aspects de la recherche à mener sont si nombreux et il n'y a à sa connaissance aucun financement disponible pour des projets cherchant à identifier le mauvais usage des substances dans le sport. C'est la place que peut prendre l'AMA, malheureusement elle n'a pu distribuer les fonds nécessaires et les chercheurs ont compris qu'ils ne pouvaient pas complètement compter sur ses financements. Ils finiront donc par perdre leur intérêt. Il se félicite que la recherche demeure une part importante des responsabilités de l'AMA. Il est donc peut-être en train de tenter de convaincre des personnes qui le sont déjà. Néanmoins, il tient à insister sur le fait qu'il ne faut pas que l'AMA choisisse la voie facile et laisser tomber la recherche car cela aura des effets dommageables à long terme. L'AMA dispose ici de personnes encore intéressées et si les problèmes de budget pouvaient être résolus, les chances existent encore. Ainsi, l'AMA pourra imprimer un coup de barre décisif, avec un système qui invite les candidats à faire des demandes non dirigées dans le cadre des domaines prioritaires. L'AMA devrait disposer d'un budget supplémentaire venant s'ajouter au budget standard, qui serait affecté à la réalisation d'un projet de recherche particulier. Outre ce budget standard, il aimerait que les membres acceptent d'allouer certaines sommes à ce type de recherche en fonction des demandes de l'AMA.

LE DR STRETTON note qu'il s'agit d'un document excellent et très utile. Tous les documents préparés pour la discussion de ce jour ont aidé les membres à réfléchir aux bonnes questions.

L'argument du Dr Rabin en faveur d'une priorité donnée à la recherche est très convaincant. L'AMA ne gagnera à long terme que si elle entreprend de la recherche. En réponse à la question de M. Howman, en terme de priorité, et cela n'étonnera personne, il se prononcerait pour une option meilleure marché d'ADAMS, une réduction des fonds dépensés dans les contrôles hors compétition et pour une augmentation des sommes attribuées à la recherche et à l'éducation. Il est très important que dans un ou deux ans, l'AMA publie des résultats de recherche de la manière la plus simple. Il sait que tous les projets de recherche ne seront pas gagnants, mais l'AMA a besoin de quelques résultats évidents. Tandis que l'AMA a besoin de financer la recherche – et à cet égard, 20% serait un bon chiffre - d'autres rôles pourraient être endossés de manière plus efficace, l'un d'entre eux étant celui de coordinateur. L'AMA ne devrait pas empiéter sur l'action d'autres organismes, etc. Une coordination active est essentielle à ce sujet. Il y a également le rôle de catalyseur, disposer de certaines sommes pour le cas où un problème se présenterait. En ce qui concerne la technologie génétique, il se demande, au cas où l'AMA attribuait un peu plus d'argent aux chercheurs spécialisés dans la détermination du gène, s'ils ne pourraient pas en fait trouver la solution et mettre un test au point. L'AMA doit réfléchir à ces différents rôles de catalyseurs. Le profil de l'AMA en bénéficierait de manière significative.

M. RIISKJAER est entièrement d'accord. La recherche dans le dopage comprend également les sciences sociales et comportementales. Cela doit être souligné. Quant à l'idée que les résultats devraient être publiés, l'AMA ne devrait-elle pas financer une revue scientifique et internationale ?

LE PRESIDENT indique qu'en terme de direction à prendre à ce sujet, l'AMA aura besoin d'établir des priorités à propos de tous ces sujets. Les membres devraient peut-être se poser certaines questions. La recherche est-elle aussi importante que les contrôles ? Sinon, il sera difficile à l'AMA de prendre des décisions, car il y a six ou sept différents éléments auxquels accorder une priorité. Les membres devraient peut-être

commencer par décider quelles sont les choses importantes et à quel point elles le sont. Le contrôle, la recherche sont les deux plus importants éléments. Le premier Plan de cinq ans a vu l'AMA dépenser environ USD 30 millions sur cinq ans et, comme l'a dit M. Howman, l'AMA en était à 2,5 millions dans les deux premières années et demie. Le Plan stratégique est donc respecté.

M. LARFAOUI fait remarquer que l'AMA a déjà dépensé de l'argent dans la recherche mais a-t-elle obtenu des résultats quelconques à partir du travail effectué?

LE DR RABIN répond aux commentaires exprimés. En ce qui concerne la publication des résultats, l'AMA en est au début de la période où elle va recevoir des résultats provenant des équipes de recherche. Elle commence à discerner des résultats très intéressants pour les nouveaux tests, l'amélioration des tests existants et la détection des substances nouvelles. Tout cela commence à se mettre en place à présent. La publication des résultats est requise par le contrat de recherche passé avec toutes les équipes. L'accès aux projets de recherche actuellement financés par l'AMA est possible par son site web. Une approche plus active serait de diffuser cette information.

En réponse à M. Riiskjaer, il est nécessaire de disposer d'une somme de science et de scientifiques pour soutenir une revue dans laquelle publier quoi que ce soit. Les membres doivent garder à l'esprit que l'organisation de conférences mondiales diffuse l'information et provoque un élan, permet de mieux connaître l'AMA et donne aux scientifiques la possibilité de faire part de leurs résultats. Les ressources humaines et financières sont également nécessaires et des questions seront posées aux équipes sur l'antidopage, dans la mesure où les inquiétudes en matière de dopage ont besoin d'être assimilées par la communauté scientifique.

Les projets de recherche reçus jusqu'à présent sont de très bonne qualité, mais ils proviennent en grande partie des mêmes sources. L'AMA pose des questions très directes dans le domaine de l'antidopage et a obtenu des réponses. Il est faux d'affirmer que les scientifiques sont à des années en arrière des athlètes en ce qui concerne les avancées scientifiques. La plupart des produits sont développés par l'industrie pharmaceutique, ce qui signifie qu'ils ont été mis au point il y a une dizaine ou une douzaine d'années avant de parvenir sur le marché, il s'agit donc d'une grande ouverture potentielle. L'AMA pourrait réaliser beaucoup de choses si elle disposait des ressources pour simplement « agir ».

M. LARFAOUI se demande si l'utilisation des crédits mis à la disposition de la recherche est justifiée par le département des finances.

LE DR RABIN lui répond qu'il y a un double mécanisme de contrôle : approbation scientifique puis approbation du Comité exécutif, ensuite contrôle financier à un double niveau (le Dr Rabin suivi de son collègue du département des finances).

M. NIGGLI signale qu'un contrôle continu est également en place tout au long de la durée des projets.

M. HOWMAN rappelle que l'un des principaux projets, dont le Dr Rabin coordonne les résultats concerne l'Hgh et qu'il en existe plusieurs sur le sujet. Le Dr Rabin a prévu une réunion de toutes les personnes responsables de ces projets de recherche pour qu'elles se rencontrent et discutent de leurs résultats. L'AMA espère ainsi que cela permettra une analyse de l'Hgh très prochainement. Il s'agit d'une découverte majeure et le Dr Rabin devrait être applaudi pour son action de coordination dans ce domaine.

LE PRESIDENT félicite le Dr Rabin pour son travail.

PROGRAMME DES OBSERVATEURS INDEPENDANTS

M. WADE signale la nécessité d'étudier le Programme des observateurs indépendants et souligne les objectifs fondamentaux qui sont de renforcer la confiance parmi les athlètes, la communauté sportive et le public; de promouvoir l'indépendance et la transparence des procédures de contrôle du dopage; de promouvoir un traitement équitable de tous les athlètes; et d'aider à l'amélioration des mesures antidopage

actuelles. Le Programme des observateurs indépendants agit comme les yeux et les oreilles du monde pour la communauté sportive et la confiance des athlètes, des sports et du public. Son rôle primordial est d'observer tous les aspects des opérations de contrôle de dopage ou certaines d'entre elles avant ou durant les Jeux ou les manifestations sportives concernés, et parfois d'assurer le suivi. Et de préparer un rapport indépendant et public sur le contrôle des activités de dopage. Toutes ces fonctions sont effectuées de manière neutre et impartiale. Les phases d'observation comprennent toutes les étapes depuis la sélection de l'athlète jusqu'à la procédure d'appel, en d'autres termes, l'ensemble des activités. Les principales manifestations auxquelles ont officié les observateurs sont les Jeux d'été de 2000 à Sydney, les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver à Salt Lake City en 2002, les Jeux du Commonwealth du 25 juillet au 4 août 2002 à Manchester, le Championnat du monde masculin de basket-ball du 29 août au 8 septembre 2002 à Indianapolis; le Championnat du monde féminin de basket-ball du 14 au 25 septembre 2002 en Chine et les Championnats du monde de ski de fond de la FIS du 18 février au 1^{er} mars à Val di Fiemme. Tous ces rapports ont été rendus publics et sont disponibles sur le site web de l'AMA. Le Programme des observateurs indépendants a également couvert le Tour de France en 2003. Avec le Programme mondial antidopage en janvier 2004, l'AMA comptera de nouvelles responsabilités. Selon le Code mondial antidopage, l'AMA doit réaliser des programmes efficaces. Les signataires doivent autoriser et faciliter le Programme des observateurs indépendants, en d'autres termes, soutenir le programme. Ensuite, si elle est autorisée à mener ce programme, l'AMA est-elle tenue de l'effectuer ou bien a-t-elle le choix ? Elle doit également étudier comment le Code affecte le Programme des observateurs indépendants. Le rapport implique-t-il une surveillance du respect du Code ? Comment le Programme des observateurs indépendants s'accommode-t-il de la surveillance et de l'observance ? L'étendue de ses activités est-elle touchée, en ce qui concerne, par exemple, l'accréditation des laboratoires ? Existe-t-il un conflit d'intérêts ou au contraire l'accréditation des activités satisfait-elle les objectifs des observateurs indépendants ? De même, avec le Centre d'information, l'AMA va-t-elle recevoir des formulaires de contrôles de dopage et des informations, ainsi que des résultats de contrôles. Cela satisfera-t-il les objectifs des observateurs indépendants ?

Pour ce qui est de l'indépendance, le rôle qui lui est imparti par le Code mondial antidopage l'affecte-t-il ou l'organisation est-elle déjà indépendante de toute façon ? Cela provoque-t-il un conflit d'intérêts pour le gardien du Code ? Si certaines des réponses aux questions sont positives, alors il s'agit de savoir si le Programme des observateurs indépendants devrait fonctionner indépendamment de l'AMA. Parmi les points spécifiques à prendre en considération on note : si l'AMA persiste, à quelles manifestations devra-t-elle prendre part ? Qui devra payer lorsque l'AMA participe à de telles manifestations ? Quelle devra être la taille de l'équipe ? L'étendue des activités devra être discutée. Il s'agit d'un très bref résumé des points importants dans le cadre du Code pouvant avoir un impact sur ce très important programme, qui a été très bien reçu par la communauté sportive ?

LE PRESIDENT demande s'il y a des questions, des commentaires ou des observations.

M. DEVILLERS estime qu'en réponse à la dernière question sur les coûts, il y a quelque chose qui pourrait permettre de récupérer une partie d'entre eux là où c'est possible. Il s'est rendu compte qu'une certaine manifestations sportives pourraient ne pas avoir la même capacité de contribuer, alors que d'autres sont plutôt solvables. Le programme est indéniablement un vecteur de confiance dans l'esprit du public qui est ainsi convaincu que les contrôles sont réalisés correctement, ce qui est très utile. Cela devrait être poursuivi, avec toutefois la possibilité de récupérer les coûts.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST indique, pour ce qui est du Programme des observateurs indépendants, que l'AMA et les organisations internationales concernées se sont mises d'accord sur la présence d'une équipe d'observateurs indépendants. Il est

arrivé il n'y a pas si longtemps qu'une organisation réponde « non merci », si bien qu'il n'y a pas eu d'observateurs indépendants. C'est ce qu'on lui a dit. C'est un peu étrange et cela adresse un curieux message au public. Ne serait-il pas normal de déclarer que c'est à l'AMA de décider de la direction à prendre ? Il suggère que cela soit envisagé sérieusement car la décision de l'AMA de se déplacer doit être autorisée conformément au Code. Ensuite, l'AMA peut facilement débloquer un budget.

Deuxièmement, il souhaite parler des laboratoires accrédités et du conflit d'intérêts. Il a souvent défendu un examen indépendant des programmes de laboratoires. Ceci réduira le risque de se trouver en présence de scientifiques déclarant que les procédures sont scientifiquement incorrectes. L'AMA devrait étudier jusqu'à quel point on pourrait procéder à ce type d'examen indépendant. A l'époque du CIO, les laboratoires s'accréditaient plus ou moins eux-mêmes et leurs amis. Un tel comportement doit à présent être évité et un examen indépendant du système aurait un bon écho et réduirait certainement le risque d'une critique des scientifiques extérieurs.

LE DR STRETTON rappelle que le Programme des observateurs indépendants fait partie intégrale du processus de surveillance de l'AMA. Celle-ci se doit d'être encore plus sélective. Et le Comité exécutif devrait approuver un, deux ou trois ans à l'avance à quelles manifestations l'AMA devrait se rendre. Toute manifestation souhaitant sa présence de l'AMA devrait payer. La taille des délégations et la méthodologie sont très importantes également. Il a perçu des inquiétudes à propos des équipes de l'AMA considérées comme souvent trop grandes mais les attentes des organisateurs n'étaient pas réalistes. Néanmoins, l'AMA ne souhaite pas ce genre de réactions ni attitudes qui sont embarrassantes. Il n'ignore pas, cependant, qu'il y aura toujours des critiques. L'AMA a besoin de se prononcer sur la meilleure méthodologie et comment réduire au minimum le nombre de personnes de ses équipes.

LE PRESIDENT souligne qu'il y a un risque, si l'AMA lance des missions d'observateurs indépendants, de voir les organisateurs de manifestations répondre que c'est à l'AMA de payer. La fonction d'un observateur indépendant doit-elle être de donner son approbation ou d'apposer un tampon de bonne gestion ménagère ? C'est un problème que l'AMA doit traiter car les observateurs indépendants ne peuvent se rendre partout. L'AMA ne dispose tout simplement pas de suffisamment de ressources pour cela. Quant aux laboratoires, il est clair que du point de vue du Comité concerné, les seuls facteurs pris en compte seront scientifiques. L'AMA pourra par exemple refuser d'accréditer un laboratoire dans un pays qui n'a pas payé sa contribution. Les membres se posent peut-être trop de questions en ce qui concerne l'indépendance de l'AMA? Pour ce qui est du Programme des observateurs indépendants et de la manière dont il s'accommode de la surveillance du respect du Code, il lui semble que c'est tout simplement une variation sur le même thème. En ce qui concerne l'accréditation de laboratoires, il n'est pas certain d'avoir bien compris la question de la satisfaction des objectifs des observateurs indépendants.

M. WADE répond que la part des activités de l'AMA relevant de l'accréditation de laboratoires est un processus de type audit. Au cas où une fonction comme celle-ci intervient durant les Jeux Olympiques, en partie ou sur toute leur durée. On peut se demander si cela satisfait les objectifs fixés à l'équipe d'observateurs indépendants en terme d'observation du fonctionnement du laboratoire au cours des Jeux ?

LE PRESIDENT pense que M. Wade veut parler du fait que si l'AMA accrédite des laboratoires, cela pose la question de savoir si elle est en position d'observer et de rendre compte de la tâche effectuée par ledit laboratoire. Personnellement, cela ne lui pose pas de problème mais peut-être y en a-t-il un. Que veut dire l'AMA lorsqu'elle emploie le terme d'*indépendance*?

M. HOWMAN déclare que l'AMA doit étudier la forme de son indépendance et la composition des équipes afin d'être sûr qu'il ne s'agit pas simplement de se regarder le nombril et de mettre en place des groupes de personnes qu'elle apprécie particulièrement dans le monde de l'antidopage pour se déplacer, faire des choses et rendre compte comme au bon vieux temps. L'AMA doit s'assurer que l'intégrité des

personnes composant les équipes est telle qu'elle ne fera pas l'objet de critiques. C'est une question alambiquée à poser, mais les membres doivent la poser et non pas seulement présumer de cette intégrité.

LE PRESIDENT rappelle l'expérience de l'AMA, concernant les équipes d'observateurs indépendants qu'elle a envoyées, et qui étaient réellement indépendantes. Elles n'ont pas demandé au Comité exécutif son approbation pour diffuser leurs rapports. Cela lui paraît un bon signe d'indépendance et la preuve d'une certaine distance avec l'organisation elle-même.

M. BARNES demande s'il serait utile que les observateurs indépendants assistent de manière inopinée à des manifestations particulières. En d'autres termes, ils se présenteraient sans être annoncés à l'avance, tout en s'étant assurés, bien sûr, que les organisateurs de la manifestation pouvaient les attendre, sans pour autant avoir la certitude qu'ils viendraient ou non. Une entière coopération en vue d'une visite d'un observateur indépendant et de sa préparation pourrait être rendue obligatoire dans le cadre de l'observance du Code.

LE PRESIDENT répond qu'on pourrait y réfléchir.

M. REEDIE souligne la question des dispositions pratiques d'hébergement et d'accréditation. C'est un peu alambiqué. Il n'a jamais songé à annoncer la venue d'une équipe qui finalement n'apparaît pas.

LE PRESIDENT indique que la taille des délégations dépend de l'importance de la manifestation. En ce qui concerne l'expertise, il ne devrait pas y avoir trop d'embarras avec la chaîne de responsabilités mais davantage de difficultés avec la gestion des résultats, mais c'est aussi le contraire qui pourrait advenir. Toute la question est de connaître la manifestation et les personnes qui l'organisent. Il ne lui semble pas que l'AMA envoie trop de personnes dans les équipes d'observateurs indépendants. L'AMA fait toujours très attention de s'en tenir au nombre de volontaires nécessaires pour l'aider. Le Dr Garnier s'est rendu aux Jeux Méditerranéens, ce qui a représenté une expérience nouvelle et difficile pour l'équipe des observateurs indépendants de l'AMA qui y assistaient.

LE DR GARNIER fait remarquer que les Jeux Méditerranéens ont été la seule mission des observateurs indépendants à laquelle il est arrivé des ennuis. Mais les problèmes ont été résolus grâce à l'intervention du CIO.

Si l'AMA considère que le Programme des observateurs indépendants relève de la responsabilité de l'AMA. Celle-ci souhaite-t-elle abandonner ce rôle d'observateur indépendant, être purement passive, ou pourrait-il choisir un rôle d'« inspecteur » avec la possibilité de prendre des mesures immédiates de correction pour rectifier un dysfonctionnement ? Les observateurs indépendants devraient-ils laisser des cas de non observance du Code se perpétuer durant les deux semaines d'une manifestation ou pourraient-ils intervenir immédiatement ?

M. LARFAOUI s'est rendu aux Jeux Méditerranéens, et il a noté que le problème ne relevait pas du comité d'organisation sur place, mais de l'organisme responsable des Jeux Méditerranéens eux-mêmes. Il est d'accord avec le docteur Garnier à propos des observateurs indépendants. Ce sont des conseillers qui guident et corrigent. Il est cependant humain de mal supporter d'être surveillé, alors qu'un conseiller sera vu comme potentiellement utile. Si un observateur indépendant donne des conseils, le titre est important. Les responsables d'une opération comme celle du contrôle de dopage devrait bénéficier de la coopération et des conseils de l'AMA.

M. KASPER soutient le point de vue de M. Larfaoui. Il met en garde contre la transformation des observateurs indépendants en policiers, ce qui ferait disparaître l'indépendance.

L'image et la réputation d'une équipe d'observateurs indépendants sont importantes. Dans le cas qu'il a mentionné, elle était excellente et a effectué du bon travail, mais tous

portaient des uniformes et des chapeaux sombres. On les a comparés à des SS nazis, déambulant dans le stade devant les caméras de télévision. Ce n'est pas l'idéal pour la réputation de l'AMA.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST revient sur les commentaires du Dr Garnier. Il est d'accord avec MM. Larfaoui et Kasper. L'AMA doit faire attention de ne pas dispenser des conseils ou exiger des modifications lors de manifestations. Les observateurs indépendants doivent demeurer ce qu'ils sont et rendre un rapport à l'issue de la manifestation évaluée. Aux Jeux Olympiques à Salt Lake City, on lui a demandé de répondre à des commentaires concernant les observateurs indépendants. L'AMA doit être prudente quant au rôle à tenir dans le cadre d'une opération.

LE PRESIDENT indique que si quelque chose est manifestement erronée dès le premier jour, rien ne doit empêcher les observateurs indépendants de formuler une observation transitoire susceptible d'entraîner une correction. Il est néanmoins d'accord avec le professeur Ljungqvist.

LE DR STRETTON se réfère aux commentaires de M. Larfaoui concernant l'éventuelle présence de conseillers lors de certaines manifestations. Ce pourrait être une manière de procéder dans certains cas. Il attend une réponse à la question sur la taille des équipes.

M. HOWMAN indique que chaque manifestation doit être analysée pour savoir à quel point elle a besoin d'être observée. Quant aux critiques concernant la taille de l'équipe des observateurs indépendants aux Jeux Olympiques, il se pose en faux à ce sujet. L'AMA cherche à limiter leur nombre à Athènes. Seuls trois observateurs indépendants ont été envoyés au Tour de France.

EDUCATION

M. WADE procède à la présentation du programme éducatif et du rôle de l'AMA concernant le Code mondial antidopage. Le Plan stratégique actuel a pour objectif de *développer des programmes d'éducation et de prévention contre le dopage au niveau international en vue de promouvoir la pratique d'un sport libre de dopage, conformément aux principes éthiques*. L'un des aspects du Code traite de la préservation de l'esprit du sport et des comportements influençables au sein des participants. L'autre concerne une disposition sur des informations à jour et exactes portant sur des points essentiels de la procédure de contrôle de dopage, parmi lesquelles la liste des produits interdits, les conséquences sur la santé, les procédures de contrôle du dopage ainsi que les droits et devoirs de l'athlète, afin qu'ils puissent comprendre le processus et y participer. La coordination et la coopération des gouvernements et du personnel d'encadrement des athlètes, pour informer les athlètes, sont également des nécessités. Avec les autres partenaires, il est nécessaire d'étudier la possibilité d'une collaboration diversifiée et la diffusion d'informations générales, la diffusion du Code, d'organiser des conférences et des réunions à bon prix, sans oublier les questions de langues et de cultures. En ce qui concerne les programmes éducatifs, le Code n'est pas obligatoire, ceux-ci demeurent toutefois essentiels pour mieux le comprendre dans sa totalité. L'AMA est un leader mondial et les attentes sont de ce niveau, notamment lorsqu'il s'agit de compréhension, de mise en œuvre et d'observance du code. Pour ce qui est de l'avenir, l'AMA doit créer un environnement au sein duquel elle peut compter sur une nouvelle génération d'athlètes sans drogue et respectueux d'une éthique qui participent de manière cohérente, dans les meilleures traditions sportives. Il est absolument indispensable de travailler avec les jeunes athlètes.

M. RIISKJAER estime que l'éducation est très importante au moins autant que le contrôle, mais l'AMA devrait étudier avec prudence son rôle en relation avec les autres agents de ce secteur. L'AMA pourrait envisager l'éducation à un niveau général, alors que les ONAD et les FI agiraient de manière plus spécifique sur le plan pédagogique. L'AMA en est bien consciente.

M. REEDIE considère que l'AMA ne tient pas compte d'une ressource potentiellement conséquente détenue par l'un de ses partenaires. En ce qui concerne les ONAD et les FI,

il se souvient que l'éducation est un secteur loin des premières priorités des FI. Un degré de statistique est nécessaire, sachant combien de FI agissent comme elles le devraient, combien il existe d'ONAD et à quel point elles sont efficaces. S'il n'y en pas dans le pays, c'est le CNO qui devrait remplir ce rôle. On devrait pouvoir obliger les 202 CNO du monde à permettre à l'AMA d'utiliser leur réseau pour diffuser l'information éducative. Ceci pourrait être fait dans un nombre relativement restreint de langues. L'aide de la Solidarité Olympique devrait également venir en financer une partie. A son avis, il sera difficile aux gouvernements de créer des ONAD alors que le réseau des CNO devrait être beaucoup plus simple à utiliser, pour diffuser le message correctement.

M. DEVILLERS note la composante prévention. L'argent est également bien dépensé avec les partenaires du système sportif. Toutefois, l'AMA devrait envisager cela comme un service aux athlètes qui leur fournit une aide en leur évitant de tomber dans le piège du dopage. C'est l'occasion de mettre en avant quelques-unes des précieuses ressources de l'AMA au service des athlètes.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST ne souhaite pas repartir de zéro. Il existe déjà des programmes éducatifs. Il est au courant d'un programme conjoint d'information de la jeunesse entre la Ligue européenne de natation et son propre collègue universitaire d'éducation physique et des sports. Quel devrait être le rôle de l'AMA? De développer son propre programme ? Il est essentiel de connaître ce qui existe et ce qui est fait. Il sait que le programme particulier auquel il vient de faire référence a été partiellement financé par l'IAAF et qu'il sera traduit en espagnol et en arabe, entre autres langues. L'AMA devrait promouvoir et diffuser de bons programmes qui existent déjà.

M. WADE remercie les membres de leurs commentaires. L'AMA ne va pas recréer ou réinventer la roue. En fait l'AMA a besoin de collaborer avec tous les partenaires à tous les niveaux. Il existe une nécessité de développer des informations simples et essentielles et il estime que les ressources combinées pourraient être très efficaces, mais cela fera l'objet d'une discussion dans le courant de la prochaine journée.

LE PRESIDENT relève l'idée du réseau des CNO qu'il trouve intéressante, mais il ignore si c'est faisable. Ce dont il se souvient, c'est qu'il a été impossible d'obtenir des CNO qu'ils répondent aux lettres qui leur permettraient d'obtenir des fonds de la Solidarité Olympique. En fait, c'est la prévention qui est l'objectif majeur de l'avenir et non pas d'attraper des tricheurs. Dans l'idéal, cent pour cent des athlètes qui concourent, le feront dans le respect des règles et on devrait y parvenir grâce à la prévention. L'AMA aura toujours besoin d'un système répressif, de tribunaux et de sanctions même si on peut espérer que leur nombre restera limité. Il avait pensé que l'un des principaux secteurs ayant besoin d'une attention pédagogique particulière était le personnel d'encadrement des athlètes. Les substances lourdes nécessitent toutes des complicités : médecins, entraîneurs, etc. qui abusent de la confiance que les jeunes et la société en général placent en eux. Ce sont eux qui doivent comprendre que le dopage est mauvais. Les entraîneurs sont payés en fonction des résultats et s'ils n'en obtiennent pas, il est alors qu'ils veulent aider à les obtenir. Il a dit à ses petits-enfants de ne pas prendre la route du sport, car pour obtenir des résultats spectaculaires il leur faudra devenir des consommateurs de chimie. Le programme éducatif n'est pas obligatoire, c'est une concession, un certain nombre de pays, par manque de ressources, ne pouvaient, en effet, accepter que cela devienne obligatoire. Il est beaucoup plus important pour certains gouvernements de parvenir à nourrir leur population que d'avoir des programmes éducatifs en sport. Cela n'est donc pas obligatoire, et pourtant c'est essentiel.

Il demande si MM. Howman et Wade souhaitent revenir sur un point qui n'a pas été abordé ?

M. HOWMAN répond qu'il souhaite seulement que soit rappelé à quel niveau élevé d'intérêt se situe l'éducation sur la liste des priorités de l'AMA. Ainsi, si elle obtient la possibilité de dépenser quelques fonds, ils pourraient être affectés à la recherche, aux contrôles ou à l'éducation. Le Programme des observateurs indépendants restant

accessoire. Ce dont l'AMA dispose pour l'instant, c'est d'un budget très serré sur la base de ce qu'elle croit pouvoir recevoir et non sur ce qu'elle souhaiterait recevoir.

LE PRESIDENT note, toutefois, que même si on le lui demandait, il lui serait impossible de se prononcer sur ou d'exprimer le sentiment général concernant les contrôles, il ne le pourrait pas. Toutes ces choses sont très importantes.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST reconnaît que tous ces éléments sont importants. Néanmoins, l'AMA devrait prendre la responsabilité d'indiquer ce qui est essentiel. La recherche est un domaine prioritaire. On est en train de s'occuper ici de l'éducation et du contrôle. Il se prononce en faveur d'une priorité à la recherche et il reconnaît là un conflit d'intérêts.

ACTION CONTRE LES CONTRIBUTIONS IMPAYEES DUES A L'AMA

LE PRESIDENT souhaite aborder la réaction sur le plan financier.

M. NIGGLI informe les membres que, si l'AMA recevait 100% de son financement, elle pourrait probablement réaliser tout ce qu'elle s'est fixé, à un niveau qui satisferait tous les membres. Il n'y a pas besoin de répéter que le financement demeure un défi constant. L'AMA a reçu 62,9% de son revenu cette année. L'année dernière, elle en a reçu 82%, ce qui représente un manque budgétaire de plus de USD 11-12 millions. Il n'existe rien dans la constitution de l'AMA qui lui permette de réagir contre le non-paiement des contributions. Ce dont elle dispose uniquement dans ses statuts est la disposition de l'Article 6.6 qui ne prévoit que la situation où un côté (le Mouvement olympique ou les autorités publiques) ne paie pas sa part des contributions. Le but du document qui figure dans les dossiers (Annexe) est d'inciter les membres à réfléchir à ce qu'il y a lieu de faire à présent. Le document contient huit propositions concernant ce qui pourrait être fait. Deux très élémentaires mais très importantes questions se posent et il y a lieu d'y répondre. Avant que l'AMA puissent réagir contre le non-paiement, ces questions nécessitent une réponse. La première concerne les délais. A partir de quand l'AMA peut-elle considérer qu'un organisme n'a pas rempli ses engagements? Les statuts stipulent que le paiement doit intervenir au 31 décembre de l'année précédent l'exercice. L'AMA doit se demander si un autre délai ne devrait pas être envisagé. Deuxièmement, comment l'AMA devrait-elle traiter les régions qui ne se sont pas encore entendues sur le partage de leur part ? Le Comité exécutif devrait-il intervenir dans la répartition concernant cette région ? Le Comité exécutif devra formuler le lendemain une recommandation à soumettre au Conseil de fondation en novembre afin que la constitution puisse être amendée.

M. DEVILLERS répond à la première question de savoir quand un paiement est dû. Au cours de la précédente réunion du Comité exécutif, un comité des gouvernements a été formé et celui-ci s'est réuni le matin même pour étudier la faisabilité d'un autre programme de paiement plus respectueux du calendrier financier des gouvernements. Un rapport est prévu le lendemain sur ce que les gouvernements sont en train de faire pour traiter de cette question. En réponse à la seconde question concernant l'absence d'accord, il s'agit d'un problème plus important puisque qu'on constate une absence d'accord sur le paiement, dans les Amériques par exemple. Si le Comité exécutif allait dire que les pays A, B ou C sont en faute, il lui faudrait une base ferme pour lancer cette affirmation. Ceci soulève également la question du statut du pays qui a payé une part entière à la suite d'un accord partiel. Autant de questions à aborder avec les divers pays à un moment ou à un autre, faute d'un accord, de stipulations ou de règles et règlements s'imposant à l'organisation. On peut espérer qu'un mécanisme existera lorsque toutes les parties seront devenues signataires. C'est dans ce sens que, jusqu'à la prochaine réunion, le Comité exécutif va se pencher sur la formule proposée par l'UNESCO, laquelle offre une méthode de répartition des contributions entre les pays, selon une formule généralement acceptée, susceptible d'être reprise dans le monde entier.

M. LARFAOUI estime qu'il s'agit d'une question épineuse. Toutefois, les mesures proposées concernant le non-paiement par les gouvernements ne sont pas celles qui devraient être introduites, car elles ne relèvent pas des représentants ici présents. Le

Code ne propose pas de mesures coercitives. L'AMA pourrait peut-être refuser aux entités qui ne paient pas leur part des informations sur elle-même, la participation ou la présentation de leur drapeau aux Jeux Olympiques. Pour ce qui est d'empêcher la participation du FI à des Jeux Olympiques, il n'existe aucune disposition pour de tels cas dans le statut des FI. Il estime que l'AMA doit s'adapter à la situation et présenter un budget équilibré de recettes et dépenses. Une certaine gymnastique financière est nécessaire, même si cela n'est pas facile. Un budget prévisionnel devrait être présenté en début d'année, avec un rectificatif additionnel à mi-année, pour réajuster les activités conformément aux recettes parvenues à ce moment là. Les mesures proposées sont trop extrêmes. L'AMA devra se priver d'experts si elle interdit à des représentants d'assister aux réunions parce que leur gouvernement n'a pas payé son dû.

M. RIISKJAER indique que l'Europe s'attend aux conséquences d'un non-paiement. En ce qui concerne la proposition de répartition des parts, l'AMA devrait sanctionner ceux qui ne paient pas et non pas ceux qui paient. C'est la raison pour laquelle il n'est pas d'accord que les pays qui paient devraient augmenter leur part pour acquitter l'intégralité de ce que doit leur continent.

M. TOKAI informe les membres que la situation en Asie est différente de ce qu'elle est en Amérique. De nombreux pays ne paient pas leur part. En 2003, l'AMA a envoyé des factures à dix pays et nombre d'entre eux n'ont rien payé. La situation est également différente de l'Europe et d'autres régions, car il n'existe pas de forum sportif susceptible de rassembler toutes les personnes concernées par le sport dans la région. Il propose que l'AMA donne un exemple de pourcentage de contributions à ces pays qui ne paient pas la leur. L'AMA devrait également éviter de sanctionner les pays qui ne paient pas pour l'instant.

Il est parfaitement clair pour LE PRESIDENT que l'AMA doit s'assurer qu'elle honore les pays qui paient leur part. Néanmoins, si les membres veulent bien faire un retour en arrière, bien qu'il ne souhaite pas ressembler à quelqu'un qui ne joue qu'une seule note de musique. En 1999, les gouvernements ont exigé deux ans pour organiser leur propre contribution et ont demandé au Mouvement olympique de prendre en charge l'ensemble du fardeau durant cette période. Ce que le Mouvement olympique a fait. A partir du 1er janvier 2002, les gouvernements ont eu la responsabilité de trouver un moyen d'acquitter les 50% qu'ils avaient accepté de payer. Ceci a été un échec complet. L'Europe et l'Océanie sont très bien organisées. L'Afrique a réparti ses parts, l'Asie et les Amériques ne l'ont pas fait. Il est très dur pour le Mouvement olympique d'aider les gouvernements à traiter avec les gouvernements. Il a l'impression que les pays d'Amérique Latine ont pris cela pour une plaisanterie. La seule chose que l'AMA et le Mouvement olympique peuvent envisager c'est de ne pas punir les athlètes mais les gouvernements eux-mêmes, qui n'ignorent pas l'existence de l'AMA et qui n'ont aucune excuse et qui doivent trouver un moyen de respecter cet accord. Il ne lui semble pas que l'AMA puisse attendre 2006 et la convention de l'UNESCO.

Au sein du mouvement sportif, on pourrait avertir les gouvernements et le monde que certains gouvernements n'ont pas payé leurs parts. En conséquence, aucun officiel des gouvernements en cause ne sera accrédité aux Jeux Olympiques. Les drapeaux des pays concernés ne seront pas hissés durant les cérémonies d'ouverture, de clôture ou aux cérémonies de remise de médailles. Et c'est la classe politique des pays concernés qui serait alors chargée d'expliquer à ses publics respectifs pourquoi ses athlètes ne défilent pas derrière leur drapeau etc. Il ne croit pas que les gouvernements devraient être dispensés de payer sans en subir quelques conséquences. Il se rend compte des difficultés que cela suppose, mais c'est trop important d'autant qu'à l'origine, il y a eu une entente de fond sur la création de l'AMA. Est-ce que les autres gouvernements ne pourraient pas intercéder et se prononcer à ce sujet ? Il craint qu'en réduisant le budget en fonction des rentrées on se place dans une spirale négative. Chaque fois que l'AMA ne collecte pas l'argent qu'on lui doit, elle amoindrit son action. Ce qui signifie que la lutte contre le dopage se réduit. Et l'AMA et ses partenaires paraissent stupides tandis que les

athlètes souffrent. L'AMA a besoin de l'aide de ses membres. Les gouvernements doivent trouver un moyen de s'exécuter.

M. DEVILLERS note que, en ce qui concerne les Amériques, trois réunions ont eu lieu avec une participation appréciable et tous les arguments du Président ont été exposés. Dans l'esprit des pays d'Amérique Centrale et du Sud, il y a un accord pour payer en fonction de la formule OAS l'an prochain et au minimum 10% de ce à quoi ils se sont engagés à payer en 2003. Cela ne traite pas du fait que rien n'a été payé par la plupart des pays au cours l'année dernière et 90% manque encore pour 2003. Toutes les parties des Amériques ont pleinement approuvé l'accord concernant la formule OAS. Si cette formule n'est pas acceptable, alors il y a lieu d'envisager la formule de l'UNESCO. Au nom du gouvernement canadien, il précise très clairement que le Canada a payé plus que la part qu'elle devait dans le fonctionnement l'an dernier et la présente année. Il ne voit rien qui oblige son pays à payer pour le continent tout entier si personne ne paie. Tout est fait pour assurer les paiements dus par les Amériques. D'après ce qu'il a compris, deux des représentants des Amériques au Conseil de fondation vont présenter une motion pour faire passer de 29% à 20% la part des Amériques, ce qui naturellement entraînera toute une série de réactions. Il peut garantir au Comité exécutif qu'aucun effort n'a été épargné. Il y a eu une réunion au Brésil, et deux à Saint-Domingue pour tenter de progresser, au point que les autres représentants des Amériques l'ont finalement considéré comme le gardien de l'AMA et non le représentant des Amériques au Comité exécutif.

LE PROFESSEUR HENDRICKS considère que la situation en Afrique est quelque peu semblable pour ce qui est de l'Afrique du Sud. Ce pays a également tenté de jouer le rôle de défenseur en encourageant les pays par écrit ainsi que par un appel lancé par son ministre à la réunion du Conseil des ministres du Conseil suprême, les incitant à payer leur contribution. Seuls quelques-uns l'ont fait jusqu'à présent. En matière de sanctions, il lui semble que l'Afrique du Sud préférerait jouer un rôle d'avocat pour permettre de mieux faire connaître et apprécier l'organisation. Il sait que la part de l'Afrique n'est pas substantielle, mais on est en train d'évaluer quels pays peuvent payer. L'idée de sanctions n'est pas sans l'inquiéter notamment celle de la suppression des drapeaux etc. En effet, cela pourrait devenir contre-productif pour ce qui est de la participation et du développement sportifs des pays africains.

LE PRESIDENT ne voudrait pas que le professeur Hendricks s'imagine qu'il n'a pas conscience des difficultés auxquelles l'Afrique doit faire face, cependant, il ne veut pas non plus que le problème que rencontrent les gouvernements devienne celui de l'AMA. Si un ministre se rend aux Jeux Olympiques à Athènes avec trois aides, c'est trois cents fois plus que la contribution du pays en question. C'est ce qu'on doit dire. Si un ministre trouve le moyen de se rendre à Athènes, il doit bien alors y avoir un moyen de payer les USD 800 dollars de contribution. C'est pédagogique, en effet, mais il serait plus immédiatement éducatif de regarder les Jeux Olympiques d'Athènes à la télévision.

M. TOKAI fait observer que dans le cas de l'Asie, en mai 2003, on a proposé de partager les contributions entre les 27 pays. L'accord a été difficile à obtenir. En septembre 2004, le Japon à l'intention d'augmenter sa participation. Le continent asiatique comprend des pays comme Taïwan, qui n'est pas un pays mais une région. Il y a donc des aspects géopolitiques à prendre en compte également et il est nécessaire de se souvenir des répercussions qu'entraîneraient des sanctions.

LE PRESIDENT précise qu'il se rend bien compte des difficultés du Japon. A ce propos, il est disposé à apporter son aide, mais le devoir de l'AMA est de collecter tout l'argent promis. La question est de savoir comment procéder.

M. BARNES indique que refuser de hisser un drapeau ou de jouer un hymne national lors de manifestations serait contre-productif et se retournerait contre les athlètes. Cette réunion a pour objet de faire plus avec moins. D'une façon générale, si l'AMA doit maintenir le niveau actuel de financement provenant des gouvernements à égalité avec les dollars correspondant versés par le CIO, si on déduisait les paiements de ceux qui ne

peuvent pas payer en acceptant éventuellement qu'ils ne versent qu'une somme nominale, cela leur permettrait au moins d'être partie prenante et les aiderait de la sorte à comprendre pourquoi il faut payer. Ainsi, l'AMA démarrerait-elle sur un meilleur pied avec eux. Après leur avoir mis le pied à l'étrier, l'AMA pourrait tenter d'augmenter les sommes à payer, petit à petit. L'AMA fonctionne bien pour le moment et la réunion va l'aider à fonctionner encore mieux. Elle devrait se montrer réaliste à l'égard de ces pays qui ne paient pas et la meilleure façon serait de collaborer avec eux.

M. DEVILLERS indique qu'il pourrait être utile que le personnel de l'AMA puisse aider les gouvernements à faire valoir l'avantage financier. Il sait que c'est devenu sans queue ni tête : pas de paiement, pas de service, pas de paiement, etc. Si, en tant que partenaires, les gouvernements peuvent obtenir ce soutien là en manifestant tout l'intérêt financier que cela représente, cela pourrait être utile. Par ailleurs, en ce qui concerne la politique du CIO de n'effectuer ses versements qu'en fonction des dollars versés par les gouvernements, on obtient souvent de meilleurs résultats avec la carotte qu'avec le bâton. Si le CIO paie en premier, cela pourrait encourager certains pays à verser leur part. Si l'AMA compte sur une persuasion morale, il lui faudra alors se montrer sous son jour le plus moral elle-même. La valeur de l'AMA doit être évidente à tous les pays concernés.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST veut revenir sur la référence au CIO qui vient d'être faite. Le Président n'est pas seul à ressentir cette frustration. Il tient à confirmer que tout le mouvement sportif est frustré par cette situation. Il a l'impression, en écoutant les explications données par les gouvernements, que l'AMA n'est parvenue à rien. C'est toujours la même histoire. Une conclusion ferme est nécessaire d'une façon ou d'une autre. Cette incertitude ne peut pas se poursuivre. L'AMA fonctionne bien pour ce qui est de son personnel, mais pas aux yeux du monde sportif. Le monde du sport estime que si les gouvernements ne peuvent acquitter leur dû, il faudrait mieux alors qu'ils le disent.

LE PRESIDENT informe les membres que l'actuel président du CIO a adopté le point de vue du président précédent, à savoir que les gouvernements ne paieront jamais. Il regrette de constater que jusqu'à présent il a eu raison.

M. DEVILLERS fait remarquer que le président du CIO n'a pas eu entièrement raison.

LE PRESIDENT est d'accord mais les sommes à payer par les gouvernements sont réellement très minimes, insignifiantes.

MME ELWANI estime que les athlètes se placent davantage du côté du Mouvement olympique, et tout athlète fera tout pour participer aux manifestations sportives. La question du drapeau qui n'est pas hissé n'est pas des plus importantes pour l'athlète. Les athlètes reçoivent généralement davantage de soutien des FI et du CIO. Quant aux personnes qui travaillent dans le sport, elles collaborent généralement à titre bénévole à la différence des gouvernements.

Les athlètes ont placé leur confiance dans l'AMA. Il est possible qu'ils ne soient pas convaincus des contrôles effectués par d'autres organisations telles que les ONAD.

L'argent du CIO est toujours là pour les athlètes alors que celui des gouvernements n'est jamais sûr. Elle ne veut décevoir personne, mais les athlètes font plus confiance au Mouvement olympique qu'aux gouvernements.

Sans vouloir en revenir à des évidences, M. REEDIE indique que les montants dont il est question ne représentent que de la petite monnaie dans un vide-poche. Les gouvernements ont insisté pour faire partie du processus et on leur a donné du temps pour mettre leur structure en place. Manifestement ce processus est beaucoup plus difficile à mettre en oeuvre que ce que le Mouvement sportif aurait cru et il est d'accord avec le Pr Ljungqvist pour dire que l'AMA a prêté une oreille compatissante chaque fois qu'on lui disait « désolé mais nous ne pouvons faire ça ». En conséquence, cela lui laisse penser que les pays qui sont sérieux dans le combat contre le dopage dans le sport peuvent le faire et que les autres pays ne sont pas vraiment intéressés.

L'AMA a pris en charge une bonne part du travail initial en produisant un état de la trésorerie pour tenter de savoir quand les gens peuvent payer. Elle a été accusée d'inexactitude et d'ineptie. Il estime à présent qu'ils devraient aller de l'avant, en tant que Comité exécutif, et probablement modifier leurs statuts pour les rendre potentiellement réalistes, par opposition à la situation présente qui ne fonctionne tout simplement pas. Deuxièmement, l'AMA en est au stade où elle doit indiquer aux gouvernements qu'elle a besoin qu'ils mettent au point un système, en acceptant toutes les meilleures expressions de bonne volonté, si un système dans l'organisation des Etats américains est envisageable, pour remédier au problème. En fait, il admire grandement la façon dont l'Afrique est parvenue à bout du processus dans cette région. En effet, il y a de grandes difficultés pratiques à faire sortir USD 800 hors d'un pays. L'Asie n'a pas de méthode comparable, mais là aussi on commence à se pencher sur un système de répartition. Les partenaires doivent réellement obtenir un résultat positif et l'AMA devrait dire aux gouvernements que cela ne fonctionnera pas correctement, sauf si à la fin novembre les gouvernements sont parvenus à s'être entendus sur un système. En tant que membre du Comité exécutif venant de la sphère sportive, il lui semble qu'il est en droit de suggérer que les gouvernements se démènent un tout petit peu plus pour y parvenir, parce que s'ils le font cela finira pas fonctionner. En somme, un peu plus de bonne volonté et un peu plus de leadership seraient nécessaires.

M. LARFAOUI demande ce qu'il en est des pays qui n'ont pas signé le Code. Ont-ils la possibilité de refuser de payer?

LE PRESIDENT répond qu'ils pourraient mais alors il leur faudrait rester chez eux et ne pas tenter de se rendre aux Jeux Olympiques à Athènes l'an prochain.

M. LARFAOUI demande si un pays pourrait être suspendu. Une méthode devrait être trouvée pour exercer une certaine pression sur les pays qui ne paient pas leur part.

M. DEVILLERS répète que le Comité exécutif prêche les convertis qui siègent autour de la table. Il n'est pas d'accord avec l'insinuation selon laquelle les gouvernements ne sont pas suffisamment impliqués. Tout les efforts sont faits. Seulement, il y a des cas où on aura beau mener le cheval à l'abreuvoir ce n'est pas pour ça qu'il boira. Il s'indigne d'entendre dire que les représentants des gouvernements présents ne font pas tout ce qu'ils peuvent. Simplement, il y a des chevaux qui ne veulent pas boire. Il faut remettre l'ouvrage sur le métier et étudier les détails qui doivent être modifiés. Il aimerait qu'on puisse lui fournir les outils permettant de parcourir les Amériques pour obtenir les paiements dus, mais ils n'existent pas.

LE PRESIDENT répond, qu'en effet, de tels outils restent à inventer.

6. Accord sur les principales activités de l'AMA

LE PRESIDENT indique que le but du point suivant est d'étudier la possibilité de parvenir à un accord général sur les activités de l'AMA. Il remercie tous les membres du personnel d'avoir réuni des documents de cette qualité, très utiles pour évaluer et discerner ce qui doit l'être.

Il ne sait pas bien jusqu'à quel point le Comité exécutif peut être d'accord, mais s'attend que les membres approuvent les valeurs présentées dans le document par le Dr Stretton. Le Comité exécutif est d'accord pour dire que l'AMA devrait évoluer sur un plan de cinq ans. En revanche, le document mis au point pourrait se présenter de manière beaucoup plus simple que le plan stratégique utilisé par l'AMA jusqu'à présent. Par ailleurs, le SPEG se présente comme une sorte de comité de direction pour l'ensemble du processus, ce qui est probablement un exercice utile.

En ce qui concerne les priorités, il lui semble que les membres reconnaissent que l'AMA ne peut tout représenter pour tout le monde. Elle doit donc se concentrer dans les niches où elle peut faire la différence et travailler correctement, tout en s'efforçant d'aider les organisations à améliorer leur propre mode de fonctionnement et de livraison.

En ce qui concerne les laboratoires, il estime qu'on s'est mis d'accord pour reconnaître qu'il n'est pas nécessaire de disposer d'un laboratoire accrédité pour présenter un programme antidopage efficace. Toutefois, il serait de l'intérêt de chacun de pouvoir compter sur un certain nombre de laboratoires dans les diverses régions du monde.

Pour les contrôles, il semble que l'AMA soit d'accord pour se limiter aux contrôles hors compétition pour l'instant; que les tests de l'AMA devraient être considérés comme complémentaires par rapport à ceux déjà vigoureux et à ceux qui devraient être en place. Par ailleurs, les contrôles, lorsqu'ils sont demandés, devraient être ciblés. Enfin l'AMA doit inciter à l'augmentation des niveaux de contrôle au plan national et sous les auspices des FI.

Concernant le projet ADAMS, le Comité exécutif semble s'être mis d'accord pour attendre le rapport et être prêt à décider en novembre. Toutefois, si on veut mentionner la tendance qui se dégage, celle-ci se situerait plutôt en bout de chaîne de ce qui est requis. Cela étant dit, le Comité exécutif doit connaître le Plan d'affaires et les priorités proposées, afin de prendre une décision sensée.

Pour la recherche, il lui semble que l'AMA considère cela comme au moins aussi important que le contrôle. La recherche ne devrait pas être limitée à l'aspect technique et scientifique. Elle devrait être étendue aux aspects sociaux et comportementaux du dopage ainsi qu'à la recherche de nouvelles méthodes et de nouveaux types de contrôles etc. L'AMA devrait chercher à exercer un rôle plus important dans la coordination des contrôles dans les secteurs qui sont de son intérêt. L'AMA devrait tenter d'évaluer jusqu'à quel point elle peut obtenir des sources de financement supplémentaires pour la recherche à l'intention de programmes existants ou pour des programmes gouvernementaux ou ceux d'autres organismes. Dans le cadre de son propre programme de recherche, elle devrait réserver des fonds susceptibles d'être affectés à des secteurs qui sont de son intérêt, plutôt que de chercher autour d'elle en piochant dans des programmes déjà existants.

Concernant les observateurs indépendants, il lui semble que ce qui se dégage est que l'AMA devrait pouvoir décider si oui ou non elle doit entreprendre quelque chose. L'AMA doit continuer de prendre toutes les mesures possibles pour tirer le meilleur parti des équipes d'observateurs indépendants et de ce que celles-ci réalisent. Les missions d'observateurs indépendants se poursuivront sous réserve qu'ils n'aient pas à porter d'uniformes noirs et ni à défiler au pas. Les missions des observateurs indépendants devront faire intégralement partie de la procédure de surveillance entreprise par l'AMA.

En ce qui concerne l'éducation, on s'est mis d'accord pour que l'AMA ne reparte pas de zéro lorsqu'il existe des programmes bons et efficaces. Elle devra prendre en considération tous les réseaux existants au sein du Mouvement olympique, et l'un des programmes éducatifs devra être élaboré à l'intention du personnel d'encadrement des athlètes.

Pour le paiement, la côté du Mouvement olympique a aimablement accepté que les gouvernements entreprennent d'obtenir une solution à cent pour cent pour novembre 2003. Tous les moyens possibles seront mis en oeuvre pour persuader tous les gouvernements que la lutte contre le dopage dans le sport est de leur intérêt. L'AMA est prête à apporter son aide pour que le Mouvement olympique fournisse une assistance quelconque aux gouvernements dans leurs pourparlers avec les autres gouvernements. En tout état de cause, une solution doit être trouvée.

Tels sont, à son avis, les points sur lesquels le Comité exécutif s'est entendu. C'est dans ces directions que le Comité exécutif donnera ses instructions générales à la direction, pour qu'elle puisse préparer les plans d'affaires.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST se réfère aux recommandations précédentes de se concentrer sur l'amélioration des méthodes de détection de futures substances. Si cela était élargi aux aspects sociaux entre autres, cela nécessiterait un budget particulier.

LE PRESIDENT indique que les programmes présentés à la décision devraient prendre en compte les aspects sociaux et comportementaux. Toutefois, ils ne prévoyaient pas qu'ils deviendraient prioritaires pour l'instant. A long terme, la solution va devenir une affaire de comportement.

M. LARFAOUI note que les projets de recherche ont été discutés. La coordination est nécessaire pour éviter la duplication des activités.

Les groupes ou organisations demandant des observateurs indépendants devraient payer le travail de ces observateurs.

LE PRESIDENT répond que c'est peut-être bien le point de vue de l'AMA, mais que cela ne devrait pas être publié, sinon personne ne lui demandera plus rien, et elle sera alors obligée d'intervenir et d'envoyer des observateurs indépendants à ses propres frais.

M. BARNES n'a toujours pas la compréhension la plus claire sur la position du Comité en ce qui concerne les délais de paiements de la part des gouvernements. Le montant du budget général de l'AMA augmentera-t-il au cours des cinq ans à venir ? Et qu'en est-il des sanctions qui affecteront les athlètes directement ou indirectement ?

LE PRESIDENT répond que pour les délais, l'AMA attend de savoir ce que les gouvernements proposeront le lendemain. Il lui importe peu que l'AMA dispose de 100% de son budget à la banque le 31 décembre de l'année. L'essentiel c'est qu'on puisse compter sur de la trésorerie pour pouvoir obtenir son équivalent.

En ce qui concerne le budget général, l'AMA dispose d'un plan sur cinq ans. Il devine que le budget augmentera avec le temps. Une fois que les partenaires auront démontré leurs engagements envers l'AMA, il espère qu'il sera possible de faire appel au secteur privé pour obtenir des fonds supplémentaires.

Pour ce qui est des sanctions, si l'AMA ne peut persuader, elle devra alors menacer. Les Amériques ont accepté de prendre en charge 29% du budget. Comment cela a-t-il été décidé, il l'ignore et cela lui est égal. Néanmoins, 29% du budget doit provenir des Amériques. Comment le problème sera-t-il résolu, là aussi il l'ignore. Mais quelque chose va devoir arriver pour que les partenaires paient. Quant aux athlètes, il a discuté avec le Président Rogge de la question de l'exclusion, celle-ci est inenvisageable. Toutefois, certaines mesures peuvent être prises que le président du CIO est prêt à prendre, en utilisant le marteau des Jeux Olympiques.

M. DEVILLERS déclare que ceci a été expliqué à ses collègues des Amériques sans pour autant avoir un effet quelconque.

LE PRESIDENT indique que c'est parce que les Amériques ne croit pas le président du CIO capable de le faire, mais il le fera.

M. BARNES signale que la position des USA est que le budget de l'AMA demeure inchangé tant que la question n'a pas été résolue.

LE PRESIDENT estime qu'il s'agit d'un point sensé.

M. REEDIE rappelle qu'en terme de priorités, ce qui sera expliqué aux membres sur le plan financier, le lendemain, implique plutôt que c'est la mise en oeuvre du Code et tout ce qui en découle qui recevra la priorité. Il lance cette information pour que chacun y réfléchisse durant la nuit.

LE DR STRETTON demande si la discussion sur l'allocation de fonds aura lieu le lendemain. Ce serait préférable.

Est-ce que M. Howman se souvient du document expliquant ce que le Code signifie pour tout le monde ? Y a-t-il quelque chose qui n'ait pas été abordé ? La surveillance continue de l'inquiéter car toute la question de savoir jusqu'à quel point les divers partenaires doivent observer le Code n'a pas encore été discutée. Il admet que cela n'est pas de toute prioritaire à ce stade mais c'est un gros problème dont l'AMA devra s'occuper au cours des deux prochaines années.

MR HOWMAN note que l'application et la surveillance du respect du code ne pourront démarrer tant que l'AMA n'aura rien commencé. Le programme de surveillance du respect du code débutera une fois que les règles de celui-ci seront en vigueur et que les programmes seront exécutés conformément aux règles. S'il étudie les autres tâches obligatoires que l'AMA doit effectuer selon le Code, les standards internationaux sont déjà réalisés, et l'AMA a déjà élaboré les modèles de bonne pratique. La seule autre question est de savoir s'il existe un empiètement ou autre conflit quelconque entre le fait d'exercer des contrôles et de se présenter comme le gardien. Jusqu'à présent le Comité exécutif a contourné le problème. Il faudra bien que l'AMA affronte la question. Les membres doivent donc se souvenir de ce que l'AMA devra faire lorsqu'un conflit éclatera.

La seule chose qui n'ait pas été discutée est l'usage du TAS et le département juridique de l'AMA a entamé des discussions avec celui-ci, afin qu'il soit à pied d'oeuvre pour examiner les cas qui pourraient lui être soumis.

LE DR STRETTON déclare qu'il a manifestement manqué quelque chose, mais concernant la surveillance des FI par exemple comment l'AMA va-t-elle vérifier l'observance du Code par chacune d'entre elles ? Deuxièmement, les ONAD sont-elles des entités gouvernementales ? C'est le cas en Australie et en Nouvelle-Zélande. Quand celles-ci devront-elles se conformer au Code ? Pour les Jeux Olympiques à Athènes ou à Turin ?

LE PRESIDENT répond qu'elles devront observer le Code à l'ouverture des Jeux Olympiques d'Athènes.

LE DR STRETTON indique que c'est bien ce qu'il présumait. Cela signifie qu'en août de l'an prochain, l'observance de l'ensemble des ONAD devra être prise en considération.

M. HOWMAN souligne que l'application est différente de l'observance. Une fois que le Code aura été mis en oeuvre, Les règles qu'il énonce devront être observées. Le programme de surveillance ne débute que deux ans après la mise en place.

LE DR STRETTON demande si ce sera en 2006.

M. HOWMAN lui répond que c'est possible. Et alors, en ce qui concerne les ONAD, cela variera en fonction de leur localisation. Mais pour ce qui est de savoir si ces organisations satisfont les conditions requises et jusqu'à quel point elles doivent s'y plier, M. Andersen est mieux placé pour répondre.

LE DR STRETTON indique qu'étant donné que toutes les ONAD seront signataires, il présume qu'elles devront toutes appliquer le code pour les Jeux Olympiques à Athènes.

LE PRESIDENT met en garde contre lever un lièvre pour le simple plaisir de le tirer.

M. HOWMAN souligne que la question sera abordée plus tard.

LE PRESIDENT estime que la surveillance de l'AMA peut être proactive mais elle peut également consister en l'attente de comptes rendus tous les deux ans, ce qui serait le minimum. Il considère que l'AMA pourrait très bien prendre contact avec les gouvernements et leur demander de l'aide en ce qui concerne la surveillance.

LE DR STRETTON précise que deux fois par an, l'ASDA et la Commission australienne des sports évaluent comment et si chaque organisation sportive financée par le gouvernement respecte les standards de la Commission sportive. C'est une procédure assez intensive à laquelle ses collègues s'astreignent deux fois par an. Les possibilités de non-respect techniques sont multiples. A un moment cela a été blanc ou noir. L'AMA a besoin d'en revenir là et d'étudier toute une série de réponses qui peuvent s'achever à un bout du spectre par des sanctions. Si les personnes de l'AMA doivent appliquer quelque chose comme ça au monde entier, il s'agira alors d'un gros travail. Les sports, les FI et les ONAD, tout le monde viendra frapper à sa porte pour lui demander ce qu'il faut faire pour être conforme. Un séminaire ou un atelier serait être utile pour que l'AMA puisse s'inspirer des expériences des autres.

M. ANDERSEN apporte une clarification sur les ONAD. L'Article 23.3.1. stipule que les signataires, ce qui comprend les ONAD, accepteront le Code et le mettront en oeuvre au premier jour des Jeux Olympiques à Athènes, mais si une ONAD s'en tient à la législation nationale, la responsabilité reviendra alors aux gouvernements, ce qui complique les choses.

LE DR STRETTON fait observer qu'il s'agit bien d'un panier de crabes.

LE PRESIDENT demande si les membres sont d'accord sur les points sur lesquels on s'est dans l'ensemble entendu et il note que c'est le cas.

7. Discussion sur la vision de l'AMA, sa mission et ses principaux objectifs

LE PRESIDENT estime que les membres sont à l'aise avec cette vision, la mission et les principaux objectifs de l'AMA. Si quelqu'un aimerait soulever un point, pour indiquer si oui ou non ce qui a été abordé aujourd'hui modifie la vision, la mission et les objectifs principaux, c'est le moment.

LE DR STRETTON est d'accord avec le Président. Il a ajouté le terme « surveillance » à la mission de l'AMA car il lui semble que c'est si important que cela méritait d'y figurer. Il estime que le nombre des objectifs devrait être réduit mais cela peut être fait.

8. Prochaines étapes

M. WADE aborde les prochaines étapes de la planification stratégique de l'AMA. Le SPEG va envisager le processus et soumettra ses recommandations à l'équipe de direction de l'AMA. L'équipe de direction de l'AMA soumettra ses recommandations à son tour au Conseil de fondation. Les principales activités qui doivent être entreprises (et ont été réalisées en partie) doivent être revues et celles sur lesquelles on s'est entendu doivent être résumées. La mission, la vision, les principaux objectifs doivent être révisés comme demandé et, plus important encore, le Plan stratégique (aussi bien sur le fond que dans la forme) doit être revu. Les principales étapes du plan d'action comprennent ce qui suit : un résumé/document des conclusions de l'Atelier par la direction de l'AMA (SPEG) le 29 septembre; une décision sur la forme du Plan stratégique par le SPEG, le 3 octobre, un projet de plan stratégique révisé par le personnel de l'AMA (et le SPEG), le 17 octobre; un examen/révision du projet autant que nécessaire par l'équipe de direction de l'AMA (avec le SPEG), le 31 octobre; un projet final présenté par la direction de l'AMA, le 7 novembre et transmis au Conseil de fondation de l'AMA, le 10 novembre. Il sera examiné et approuvé par le Conseil de fondation le 21 novembre.

LE PRESIDENT demande si ce programme leur semble raisonnable.

M. WADE reconnaît que cela demandera beaucoup de travail mais il ne fait pas de doute qu'il reviendra devant le Conseil de fondation en novembre avec un plan stratégique. La première des priorités est de simplifier le Plan stratégique. Pour le reste on fera ce qu'on pourra.

DECISION

Une version simplifiée du plan stratégique sera présentée au Conseil de fondation, en novembre 2003, avec un résumé des discussions de l'atelier et des décisions.

9. Conclusion

LE PRESIDENT déclare que la présente réunion est du type de celles que l'AMA devrait tenir régulièrement. Il espère que cela sera possible. Il se rend bien compte que cela a ajouté un jour au déplacement des uns et des autres, mais cela s'est avéré très utile. Il remercie M. Howman et le personnel pour tout le matériel de soutien qu'ils ont fourni, ce qui a permis aux membres de travailler avec beaucoup d'efficacité.

La séance est levée à 16h30.

POUR APPROBATION

M. RICHARD W. POUND, QC
PRESIDENT DE L'AMA